



## Conseil économique et social

Distr. générale  
16 mai 2003  
Français  
Original: anglais

### Session de fond de 2003

Genève, 30 juin-25 juillet 2003

Point 10 de l'ordre du jour provisoire\*

### Coopération régionale

## Coopération régionale dans les domaines économique et social et domaines connexes

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport informe le Conseil économique et social de la suite donnée par les commissions régionales, au cours de la période considérée, aux directives qui ont été formulées à l'annexe III de sa résolution 1998/46 du 31 juillet 1998 concernant l'utilité des travaux des commissions ainsi que leur contribution au processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies. En outre, comme suite à la décision 2003/205 du Conseil, en date du 28 janvier 2003, le rapport examine au chapitre III le thème de la coopération régionale, point de l'ordre du jour de la session de fond de 2003, intitulé « Incidences des négociations commerciales sur le développement : une perspective régionale ». En application des résolutions 1823 (XVII) de l'Assemblée générale et 1817 (LV) du Conseil, on trouvera au chapitre IV le rapport des secrétaires exécutifs.

Les résolutions et décisions adoptées par les commissions régionales au printemps 2003, auxquelles le Conseil doit donner suite ou qui ont été portées à son attention, sont contenues dans l'additif 1 (E/2003/15/Add.1).

Les résumés des études économiques portant sur les cinq régions ont été communiqués au Conseil pour examen (voir E/2003/16 à 20). Les rapports annuels des commissions régionales sont transmis à titre de documents d'information, car ils contiennent des renseignements et des analyses concernant les sujets traités dans le présent rapport et ses additifs. Ils sont publiés en tant que *Suppléments des Documents officiels du Conseil économique et social*.

\* E/2003/100.



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction .....	1	4
I. Les commissions régionales en tant que responsables des activités de l'Organisation des Nations Unies au niveau régional .....	2-92	4
A. Questions de fond examinées lors des sessions des commissions en 2003 ou dont les commissions ont été saisies au cours de la période considérée .....	2-29	4
B. Préparatifs et suite donnée aux conférences mondiales et autres réunions internationales au niveau régional .....	30-77	10
1. Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement .....	31-43	11
2. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement durable .....	44-57	14
3. Préparatifs régionaux à la réunion internationale pour l'examen de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement .....	58-61	18
4. Préparatifs régionaux de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, de pays donateurs et d'organismes de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit .....	62-64	19
5. Résultats des réunions préparatoires régionales du Sommet mondial sur la société de l'information .....	65-77	20
C. Amélioration de la coordination et de la coopération entre les organismes des Nations Unies au niveau régional : réunions présidées par les secrétaires exécutifs dans les cinq régions .....	78-92	24
II. Les commissions régionales en tant qu'antennes de l'Organisation des Nations Unies .....	93-130	28
A. Participation au Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales .....	93	28
B. Coopération avec les entités mondiales : le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et le Programme des Nations Unies pour le développement .....	94-130	29
1. Coopération avec le Département des affaires économiques et sociales .....	94-106	29
2. Coopération avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) .....	107-117	32
3. Coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) .....	118-130	34
III. Coopération interrégionale .....	131-181	37
A. Thème de la coopération interrégionale : « Incidences des négociations commerciales sur le développement : une perspective régionale .....	131-150	37

---

B.	Coopération entre les commissions régionales dans des domaines précis . . .	151–174	45
1.	Transport et facilitation des transports . . . . .	151–154	45
2.	Facilitation du commerce . . . . .	155–158	46
3.	Coopération CEE/CEA/CESAO dans la région méditerranéenne . . . . .	159–160	47
4.	Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale (PSEPAC) . . . . .	161–165	48
5.	Coopération CEE/CESAP dans le domaine de l'énergie . . . . .	166–167	49
6.	Statistiques . . . . .	168–170	50
7.	Égalité des sexes . . . . .	171–173	50
8.	Sommet mondial sur la société de l'information . . . . .	174	51
IV.	Rapport des secrétaires exécutifs . . . . .	175–181	52

## Introduction

1. Dans sa résolution 1998/46, le Conseil économique et social a reconnu le rôle double que jouent les commissions régionales en tant qu'antennes de l'Organisation des Nations Unies et éléments du paysage institutionnel régional. Dans cette même résolution, le Conseil a formulé des directives destinées à accroître l'utilité des travaux des commissions ainsi que leur contribution au processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies. Depuis l'adoption de la résolution en 1998, les commissions régionales font chaque année rapport au Conseil sur les mesures qu'elles ont prises en vue de donner effet aux directives formulées. Outre l'information qu'il fournit sur ces mesures, dont les délégations se félicitent, le présent rapport examine la coopération régionale en tant qu'élément d'une initiative de rapprochement des commissions régionales entre elles, en vue de mieux appréhender les exigences en matière de développement et de promouvoir la coopération régionale et internationale. Le rapport des secrétaires exécutifs, qui figure au chapitre IV, exprime leurs vues sur bon nombre des questions abordées dans le document.

### **I. Les commissions régionales en tant que responsables des activités de l'Organisation des Nations Unies au niveau régional**

#### **A. Questions de fond examinées lors des sessions des commissions en 2003 ou dont les commissions ont été saisies au cours de la période considérée**

2. Au cours de la période considérée, les commissions régionales ont examiné une vaste gamme de questions touchant aux domaines économique, social et politique, qu'il s'agisse du développement et de l'intégration des régions dans le contexte de l'économie mondiale, du développement durable, de la lutte contre la pauvreté et le VIH/sida, ou des incidences des conflits sur le développement économique et social des différentes régions.

##### *Commission économique pour l'Europe*

3. Le débat de haut niveau consacré à la politique générale à la cinquante-huitième session annuelle de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a porté sur le développement économique et le développement durable dans la région de la CEE. Cette session a aussi donné lieu à un exposé « Gunnar Myrdal » dans le cadre duquel Douglas C. North, prix Nobel 1993, s'est exprimé sur le rôle des institutions dans le développement économique.

4. S'appuyant sur l'*Étude sur la situation économique de l'Europe, 2003, N 1*, les participants au débat ont fait valoir que le bilan économique mondial pour 2002 était dans l'ensemble décevant étant donné que la reprise s'était essoufflée en cours d'année. La croissance de la production mondiale a continué d'être fortement tributaire de la situation économique aux États-Unis. Or, la reprise dans ce pays n'a donné qu'un faible élan à l'activité économique mondiale puisque les dépenses des ménages n'ont pas suffi à compenser totalement les effets de la baisse de l'investissement des entreprises.

5. Il n'y a pas vraiment eu de retournement de la conjoncture en Europe occidentale où la croissance économique est restée faible, voire s'est fortement ralentie dans la zone euro. Contrairement à la situation aux États-Unis, où l'appui vigoureux fourni par la politique économique a permis d'éviter la poursuite du ralentissement de la croissance, la politique macroéconomique appliquée dans la zone euro n'a pas su remédier au grave repli conjoncturel ni fourni l'appui nécessaire à l'activité économique.

6. À l'inverse, les pays d'Europe orientale et de la Communauté d'États indépendants (CEI) ont fait preuve d'une surprenante capacité de résistance face au ralentissement mondial en 2002 : leur produit intérieur brut (PIB) a progressé de 4,8 % et de 4,1 %, respectivement. Pour 2003, la Commission économique pour l'Europe prévoit une croissance de 4,2 % dans ces pays, contre seulement 1,6 % pour l'Union européenne et 2,5 % pour les États-Unis. La forte croissance de la demande intérieure et, dans plusieurs cas, des résultats à l'exportation étonnamment bons, expliquent principalement le rythme soutenu de la croissance dans les pays d'Europe orientale et de la CEI. Cependant, les perspectives économiques à court terme pour la région de la CEE demeurent aléatoires étant donné les risques non négligeables d'une dégradation de la situation. Parmi les facteurs de risque prononcé figure la menace géopolitique élevée d'un conflit militaire en Iraq et de ses répercussions potentielles sur l'économie mondiale. La persistance des déséquilibres structurels mondiaux (tels que l'énorme déficit courant et le niveau élevé de la dette du secteur privé aux États-Unis) devrait continuer à entraver la croissance économique mondiale. L'Europe orientale et la CEI en général devraient être en mesure de maintenir en 2003 leur taux de croissance actuel, bien que le succès de la reprise ne soit pas encore acquis. Étant donné les incertitudes et les risques qui planent sur l'économie mondiale, il est important d'obtenir une reprise soutenue dans les principaux pays d'Europe occidentale en vue de rétablir l'équilibre de la croissance économique dans l'ensemble de la région de la CEE.

7. Si pour relancer la croissance de l'Europe occidentale à long terme il convient de mettre en oeuvre de grandes réformes structurelles, à court terme, en revanche, il faut compter sur la politique macroéconomique, notamment dans la zone euro, pour donner un coup de fouet à l'activité économique. Ainsi, dans le cadre de la politique monétaire, il est possible d'abaisser davantage les taux d'intérêt (et de compenser l'appréciation non négligeable de l'euro), tandis que la politique budgétaire devrait être concentrée sur les réformes qu'il convient d'apporter au Pacte de stabilité et de croissance, afin de parvenir à une plus grande souplesse et une plus grande capacité d'ajustement quand la conjoncture s'avère défavorable.

8. Les États Membres ont souligné que la CEE avait déjà grandement oeuvré aux fins du développement durable bien avant le Sommet mondial pour le développement durable, et que ses compétences seraient pleinement exploitées lors de l'examen du suivi des plans nationaux de développement durable, ainsi que dans le cadre de la coordination des initiatives menées conjointement avec d'autres organisations régionales, telles que le Partenariat euro-méditerranéen et le Partenariat des Grands Lacs et de la mer Baltique. Ils ont aussi souligné que la Commission devait jouer un rôle actif en appuyant la mise en oeuvre des stratégies de développement durable, en créant de nouveaux partenariats et en veillant à l'intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable dans tous les secteurs d'activité, y compris la mise au point d'indicateurs du développement durable.

*Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique*

9. Étant donné la situation régionale peu propice due à l'apparition du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), il a été décidé que la cinquante-neuvième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) serait organisée en deux étapes. Lors de la première étape, les 24 et 25 avril 2003, on a principalement abordé les questions de programmation et de gestion, ainsi que les questions relatives au transport en transit dans les pays en développement sans littoral et de transit. Toutes les autres questions de fond devant faire l'objet d'un débat, notamment le thème retenu pour la session de la Commission, à savoir le VIH/sida, seraient examinées lors de la seconde étape, dont les dates restaient à fixer, et feraient partie du rapport à soumettre à la reprise de la session du Conseil économique et social.

10. La Commission a noté que, à l'ère de la mondialisation, la croissance et le développement économiques étaient étroitement liés à la mise en place d'une infrastructure et de services adéquats et efficaces dans le domaine des transports. À cet égard, elle a aussi noté que les pays sans littoral et de transit dans la région de l'Asie et du Pacifique étaient particulièrement défavorisés par un ensemble de difficultés dues à la géographie, au coût élevé des transports, au faible développement de l'infrastructure et à une information de gestion inadéquate. Elle a par ailleurs souligné que les nouvelles possibilités de commerce interrégional avaient pour effet d'inciter les pays sans littoral à faire office de pays tampons en fournissant des services de transit à leurs voisins.

11. La Commission a reconnu que pour régler le problème du transport de transit, il fallait adopter une approche globale en faisant participer les ministères, les institutions ainsi que les entités du secteur privé concernés. Elle a estimé qu'il était nécessaire de créer des partenariats mutuellement avantageux entre les pays sans littoral, les pays de transit en développement et la communauté internationale, en comptant sur la collaboration avec d'autres parties intéressées telles que des donateurs et le secteur privé. La Commission a proposé que les pays en développement sans littoral et de transit, avec le concours des pays donateurs et des organisations nationales, resserrent leur coopération bilatérale et multilatérale et encouragent le développement de l'économie et du commerce dans la région grâce à la mise au point d'accords-cadres de référence, dont les pays pourraient se servir pour faciliter le transport en transit et en augmenter l'efficacité.

12. La Commission a déclaré qu'elle appuyait les recommandations types et le plan d'action proposés, en tant que structure concrète aux fins du renforcement des systèmes de transport en transit. Le Programme d'action régional a été retenu pour être présenté à la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, de pays donateurs et d'organismes de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, qui doit se tenir à Almaty (Kazakhstan), les 28 et 29 août 2003.

*Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

13. Dans la perspective de la troisième Conférence régionale de suivi du Sommet mondial pour le développement social, et sur la base des engagements formulés dans la Déclaration du Millénaire, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) articule ses travaux autour du thème de la lutte contre la

pauvreté dans la région. Elle s'emploie à quantifier la pauvreté et ses facteurs déterminants ainsi qu'à proposer des stratégies afin d'éliminer ce fléau.

14. L'importance du problème de la pauvreté en Amérique latine et la nécessité d'y remédier apparaissent dans toute leur évidence lorsqu'on analyse les données régionales : en 2000, un Sud-américain sur cinq vivait dans l'extrême pauvreté (soit 88 millions d'individus), et près de la moitié des habitants de la région vivait dans la pauvreté (soit 207 millions d'individus). L'extrême pauvreté et la pauvreté, dont les niveaux varient énormément d'un pays à l'autre ont été réduites dans les années 90, mais la cadence s'est ralentie à la fin de la décennie et certains acquis ont même été perdus.

15. Étant donné que la pauvreté est un phénomène complexe aux dimensions et aux causes multiples, il est très difficile d'en avoir une image complète à partir d'un indice de pauvreté unique, comme par exemple le taux de pauvreté monétaire. En outre, la CEPALC reconnaît que l'agrégation de différents indicateurs en un indice synthétique n'est peut-être pas directement utile lorsqu'il s'agit d'établir des politiques de lutte contre la pauvreté. Les facteurs déterminants de la pauvreté sont également multiformes : ils sont liés à l'évolution de la population, à des facteurs macroéconomiques, aux conditions d'emploi ainsi qu'au sexe et à l'ethnicité. L'évolution de la population est étroitement liée aux tendances de la pauvreté. Sans amélioration du revenu des pauvres, la poussée démographique entraînera inévitablement une augmentation des taux de pauvreté. Par ailleurs, les crises macroéconomiques touchent de façon disproportionnée les populations indigentes qui sont plus vulnérables que d'autres aux conséquences des crises extérieures, budgétaires et financières. En outre, dans les années 90, les politiques macroéconomiques qui visaient la stabilité macroéconomiques en Amérique latine et l'intégration de la région dans l'économie mondiale n'ont pas explicitement tenu compte des incidences des initiatives sur des variables réelles telles que la croissance, l'emploi et l'investissement, entraînant des conséquences désastreuses pour les pauvres. L'un des effets les plus pervers des crises a été l'augmentation considérable des taux de chômage chez les pauvres, situation qui non seulement permet à la pauvreté de gagner du terrain mais aussi accentue l'écart entre les revenus des pauvres et des riches. Parallèlement à l'insuffisance des revenus et au manque d'instruction, le chômage constitue un facteur supplémentaire de paupérisation.

16. Les femmes et les populations autochtones comptent parmi les populations les plus pauvres en Amérique latine. La contribution des femmes au revenu total du ménage dans la région est d'environ 32 %. Toutefois, l'augmentation moyenne de la contribution relative des femmes dans les années 90 s'est établie à 4,9 points de pourcentage, soit un progrès vers l'égalité entre les sexes. Les populations autochtones, afrolatines et afrocaribéennes font partie des plus pauvres de la région en raison d'une combinaison de facteurs tels que l'érosion progressive du contrôle de la propriété foncière, la disparition de l'économie communautaire, le faible niveau d'instruction, le chômage et la difficulté d'accès aux services.

17. Afin d'éliminer la pauvreté en Amérique latine et dans les Caraïbes, la CEPALC a proposé une stratégie qui repose sur deux piliers, à savoir la création d'un environnement propice et le développement des capacités. Dans un cas, il s'agit de la nécessité de parvenir à un taux de croissance durable qui entraînera la création d'emplois à fort coefficient de main-d'oeuvre ainsi que la consolidation des

avoirs des populations indigentes. Dans l'autre, il s'agit de reconnaître que le capital humain se développe grâce à l'investissement en faveur de la santé et de l'éducation et qu'il est indispensable de faire participer les individus de façon productive au marché du travail si l'on veut que le pays se développe. Le capital social est également un élément essentiel du second pilier étant donné qu'il est particulièrement important de promouvoir la participation des populations pauvres, aux échelons communautaire, local et national.

18. Cette stratégie repose sur la conviction que l'un des principaux objectifs des politiques de développement social doit être l'amélioration des conditions de vie, notamment celles des pauvres. Ainsi, les interventions publiques devraient tendre à garantir au moins un niveau minimum de revenu et de qualité de la vie et, parallèlement, à réduire les inégalités entre les classes moyennes ou supérieures et les pauvres.

*Commission économique pour l'Afrique*

19. En 2003, pour la première fois, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Banque africaine de développement ont synchronisé leurs assemblées annuelles afin de permettre aux décideurs de haut niveau de convenir des stratégies à adopter, dans les délais voulus pour les négociations décisives qui marquent les réunions annuelles des institutions de Bretton Woods, de débattre de nouvelles initiatives et d'en définir les modalités. La réunion annuelle de la Banque africaine de développement et la Conférence annuelle des ministres des finances, de la planification et du développement économique de la CEA ont eu lieu l'une à la suite de l'autre et ont été précédées par une réunion du Comité d'experts de la CEA. Dans le cadre de ce nouvel arrangement, les deux institutions ont parrainé le colloque annuel dont le thème était le suivant : « Lutte contre la pauvreté, développement social et objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique : quels progrès sur le terrain? ».

20. La trente-sixième session de la CEA a porté sur le thème « Pour une cohérence et une responsabilité mutuelle accrues aux fins d'un développement efficace », qui visait à permettre aux décideurs africains de rang élevé de participer aux débats en cours à l'échelon mondial sur les questions de cohérence et d'harmonisation des politiques en vue d'accroître l'efficacité de l'aide au développement.

21. Un aspect notable du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique est qu'il vise à transformer la relation de l'Afrique avec ses partenaires de développement pour parvenir à la cohérence et à l'efficacité dans le domaine de l'aide au développement. Les travaux de la trente-cinquième session de la Commission, en octobre 2002, ont porté sur les principaux facteurs déterminants de l'efficacité en matière d'aide, l'accent étant mis sur les mesures à prendre par les pays africains et leurs partenaires de développement afin de donner effet au Nouveau Partenariat et d'assurer que les principes et objectifs de l'initiative se retrouvent à l'échelon des pays dans les programmes et projets mis en oeuvre. Les ministres ont recommandé une meilleure harmonisation des politiques d'aide en vue de réduire le coût des transactions, la simplification des pratiques et, dans la mesure du possible, l'affectation de l'aide dans le cadre du budget des pays bénéficiaires.

22. Plusieurs faits nouveaux importants intervenus depuis la dernière session de la Commission ont rappelé qu'il était nécessaire de poursuivre le débat sur la question de la cohérence des politiques et de la responsabilité mutuelle. Il s'agit, entre autres,

des discussions tenues dans le cadre de la « grande table ronde » annuelle organisée par la CEA en janvier 2003 afin d'étudier les modalités pratiques et les arrangements nécessaires au respect de l'obligation mutuelle de rendre des comptes. Les autres questions abordées lors de cette session concernaient l'accès aux marchés, les subventions agricoles des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'allègement de la dette pour les pays à faible revenu fortement endettés et le cours des matières premières. L'examen de ces questions s'appuyait sur les travaux techniques de grande ampleur menés conjointement par la CEA et l'OCDE, dans le cadre de l'évaluation des effets engendrés par les politiques et les pratiques en matière d'aide sur les perspectives de développement en Afrique. Étant donné le rôle attribué à la CEA dans les travaux de la toute nouvelle Commission sur le VIH/sida et la gouvernance en Afrique, les liens qui existent entre la pandémie et la question de la gouvernance dans divers secteurs, notamment l'agriculture, la jeunesse et l'armée, ont également été étudiés par les participants à la Conférence. En outre, ceux-ci se sont penchés sur les incidences que pourrait avoir sur les perspectives de croissance du continent l'exercice d'auto-évaluation auquel le FMI s'est récemment livré.

*Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale*

23. Les débats de la vingt-deuxième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) ont débuté par une table ronde publique sur le thème de l'incidence de l'instabilité dans la région de l'Asie occidentale sur le développement économique et social. Cette table ronde réunissait les chefs de délégations ainsi que des hommes politiques et des penseurs libanais éminents qui ont souligné, en particulier, l'importance d'un renforcement du rôle des Nations Unies et de la Ligue des États arabes à cet égard. Ils ont aussi souligné la nécessité d'établir une légitimité internationale afin de pouvoir agir de concert avec la société civile et lui permettre de contribuer à la prise de décisions. Les participants ont estimé que l'absence de stabilité constituait le plus grand obstacle au développement. Ils ont fait valoir la nécessité de faire jouer les liens entre les décideurs et tous les agents sociaux, y compris les organisations non gouvernementales.

24. Selon les estimations de la CESAO, ces 10 dernières années, la guerre aurait occasionné un manque à gagner de quelque 600 milliards de dollars des États-Unis pour le PIB des pays de la région. Comme suite à la guerre contre l'Iraq, ces pertes devraient se chiffrer à 1 000 milliards de dollars. S'agissant des possibilités d'emploi, entre 4 et 5 millions d'emplois ont été perdus et le chiffre devrait atteindre 6 à 7 millions du fait de la guerre contre l'Iraq.

25. Dans le cadre d'une récente initiative de réforme et de restructuration, la CESAO a réexaminé ses orientations et son programme de travail en vue de mieux satisfaire les besoins des pays membres qui, lors de la dernière session de la Commission, avaient estimé que les travaux de celle-ci devraient être axés sur l'intégration régionale et, plus spécifiquement, sur les quatre domaines hautement prioritaires que sont l'eau, la mondialisation, les politiques sociales et la technologie.

26. S'agissant de l'intégration régionale, la CESAO a entrepris de mettre en place un cadre méthodologique pour un système de transport intégré dans les pays arabes du Machrek, initiative qui a rapidement porté ses fruits : un accord sur le réseau routier international des pays arabes du Machrek a été adopté à la vingt et unième

session de la Commission, en 2001; un autre accord concernant le réseau ferroviaire international des pays arabes du Machrek a, quant à lui, été adopté à la vingt-deuxième session; et à la vingt-troisième session, la poursuite des efforts d'intégration et de coopération régionales devrait aboutir à l'adoption d'un accord sur les transports maritimes.

27. À la vingt-deuxième session, le programme de travail de la CESAO, axé sur l'intégration régionale des pays arabes et les quatre domaines prioritaires susmentionnés, a été examiné et les participants ont pris note des initiatives menées dans la perspective du Sommet mondial pour le développement durable, du Cycle de Doha pour le développement (Organisation mondiale du commerce), ainsi que du Sommet mondial sur la société de l'information qui doit se tenir à Genève en décembre 2003.

28. S'agissant des activités relatives à la Palestine, la CESAO poursuit l'établissement d'un rapport annuel relatif aux répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé. Lors de la session, les participants ont aussi abordé les questions du renforcement de la coopération régionale entre les pays arabes, du rôle de la CESAO dans la coordination des activités régionales de l'ONU, ainsi que du choix des sessions de la Commission pour les annonces de contributions.

29. La session s'est achevée par l'adoption d'un certain nombre de résolutions dans lesquelles la Commission a recommandé la tenue d'une assemblée internationale arabe sur le relèvement économique et social de la Palestine, la création d'un comité chargé des questions féminines et d'un centre des Nations Unies pour l'étude de la langue arabe, ainsi que l'élaboration d'un plan d'action régional pour une société de l'information.

## **B. Préparatifs et suite donnée aux conférences mondiales et autres réunions internationales au niveau régional**

30. Les commissions régionales ont été chargées de missions particulières en ce qui concerne la suite donnée aux grandes conférences mondiales. Il convient de noter à cet égard que le Conseil a également invité ces commissions à participer encore plus activement à l'application des textes issus des grandes conférences et sommets organisés par l'ONU. Ce chapitre présente une analyse succincte de la suite donnée par les commissions régionales aux conférences et sommets les plus récents, à savoir la Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable, ainsi que les préparatifs de réunions futures menés au niveau régional, telles que la réunion internationale des petits États insulaires en développement, le Sommet mondial sur la société de l'information et la Conférence ministérielle internationale sur la coopération en matière de transport de transit<sup>1</sup>.

## 1. Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement

### *Commission économique pour l'Europe*

31. Dans le cadre de la suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement, la Communauté économique pour l'Europe a axé ses travaux sur l'analyse; la promotion du dialogue, notamment l'échange de pratiques optimales; l'élaboration de normes, d'accords et de conventions dans les secteurs du commerce et des transports, ainsi que le contrôle de leur application; et les questions relatives au financement. *L'Étude sur la situation économique de l'Europe en 2003, No 1*, poursuit l'examen de l'évolution de la situation macroéconomique, du commerce, des flux de capitaux (y compris l'investissement étranger direct) et de la situation des pays d'Europe orientale et de la Communauté d'États indépendants (CEI) en matière de dette extérieure. L'Étude comporte un chapitre sur les économies des pays en transition examinant notamment l'endettement extérieur des pays d'Europe orientale et de la CEI et leur accès aux marchés financiers mondiaux, ainsi que la cohérence et la fiabilité des politiques macroéconomiques face aux déficits croissants des finances publiques dans plusieurs pays de cette région. L'importance des réformes en matière de développement économique est examinée aux chapitres consacrés à la progression des réformes structurelles dans la CEI, les effets de la bonne gouvernance étant étudiés au chapitre portant sur le gouvernement d'entreprise dans la région de la CEE.

32. La CEE a facilité l'échange des pratiques optimales en organisant plusieurs événements s'y rapportant, dont une réunion d'experts sur les méthodes à suivre pour devenir fournisseur de grandes entreprises et de sociétés transnationales, et des séminaires sur le commerce, les affaires et l'investissement dans une Europe élargie et la méthode à suivre pour mettre en place des structures chargées des partenariats public-privé dynamiques et efficaces, l'objectif étant d'examiner les effets de l'élargissement de l'Union européenne. En outre, afin d'encourager une transparence accrue dans les règlements et procédures relatifs au commerce et pour réduire les obstacles non tarifaires qui gênent le commerce international, le Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation de la CEE a adopté une nouvelle recommandation « L » en faveur d'un modèle international pour une harmonisation technique fondée sur de bonnes pratiques de réglementation. À la même réunion, il a également lancé un projet pilote en vue de l'application de ce modèle dans le secteur des télécommunications. En septembre 2003, le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports étudiera les schémas de financement des infrastructures de transport. Récemment, la CEE a également achevé un rapport sur l'analyse socioéconomique coût-avantages dans le cadre de l'évaluation des projets d'infrastructures de transport.

### *Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique*

33. Les différents pays de la région de l'Asie et du Pacifique ont des caractères particuliers et les différentes dimensions du financement du développement n'ont pas la même importance pour chacun d'entre eux. Pour les pays les moins avancés, les États insulaires et les pays en transition, le plus difficile est de mobiliser des ressources à des conditions favorables et des ressources intérieures pour le développement. Les autres pays sont davantage préoccupés par le déclin de

l'investissement étranger direct et par la nécessité d'améliorer leur accès aux sources de financement privées tant par la voie traditionnelle, en passant par les banques, qu'en participant aux marchés des capitaux.

34. *L'Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique en 2003* porte notamment sur l'insuffisance des ressources publiques qui, en freinant l'expansion des secteurs de la santé et de l'éducation, empêche de satisfaire les besoins de la population. Elle souligne également la nécessité d'augmenter l'apport du secteur privé dans ces domaines. En octobre 2002, face au problème du financement par les banques, le secrétariat de la CESAP a organisé, de concert avec la Banque asiatique de développement, un séminaire sur la revitalisation de la contribution des banques au financement du développement de l'Asie et du Pacifique. Les systèmes bancaires ont été les plus gravement touchés par la crise économique qui a frappé plusieurs pays de cette région en 1997, ce qui a provoqué un resserrement du crédit. Il est donc urgent de revitaliser le système bancaire pour que les pays de la région puissent retrouver le rythme de croissance qui était le leur avant la crise.

35. Une part importante des ressources extérieures est sous forme de dette, dont la gestion optimale pose de difficiles questions de politique générale. À la fin de 2003, la CESAP va organiser un séminaire régional sur la gestion viable de la dette et sur les nouvelles sources de financement dans la région. Ce séminaire vise à renforcer les capacités nationales pour ce qui est de formuler et d'appliquer des politiques efficaces de gestion de la dette extérieure et, plus précisément, d'alléger le fardeau du service de la dette et de fournir de nouvelles sources de financement au service du développement des pays de la région.

#### *Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

36. La CEPALC participe à l'action menée par les pays d'Amérique latine et des Caraïbes afin de progresser dans les principaux axes d'intervention définis dans le Consensus de Monterrey. En vue de mobiliser des ressources financières nationales au service du développement, la Commission a poursuivi ses travaux concernant plusieurs projets destinés à créer, au niveau national, un cadre économique favorable à la croissance et au développement de la région. De concert avec le Gouvernement néerlandais, elle met en place un projet intitulé « Politiques financières destinées à augmenter l'épargne et à favoriser un climat de justice sociale », qui doit permettre de formuler des recommandations relatives à la politique de ses États membres afin de renforcer la capacité des ménages à épargner, en particulier des plus défavorisés. Après avoir mené des études de cas en Bolivie, au Costa Rica, en El Salvador et en Uruguay, la Commission a organisé à La Paz (Bolivie), les 3 et 4 juin 2002, un séminaire intitulé « L'épargne populaire en Europe : leçons pour l'Amérique latine ». Dans le cadre du projet, un rapport sur le financement du logement et l'accès au logement pour les ménages à faible revenu en Amérique latine et dans les Caraïbes a été publié en septembre 2002 dans la collection *Financing for Development* de la Commission. En outre, le quinzième Séminaire régional sur les politiques fiscales, tenu du 27 au 30 janvier 2003 à Santiago (Chili) et organisé de concert avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), la Banque interaméricaine de développement (BID) et le Gouvernement chilien, a porté sur deux questions relatives au financement du développement, à savoir les politiques fiscales des pays pauvres lourdement endettés et le renforcement du système financier international.

37. Avec le soutien de l'Agence allemande de coopération technique, la Commission applique un projet relatif aux institutions nécessaires à un développement induit par le marché en Amérique latine. En outre, en juin 2002, dans le cadre d'un projet conjoint, l'Institut coréen des politiques économiques internationales (Korea Institute for International Economic Policy) et la Commission ont publié un rapport intitulé « Multilateral banking and development financing in a context of financial volatility ». La Commission, de concert avec l'Agence allemande de coopération technique, s'apprête à mettre en oeuvre un autre projet, en vue du renforcement des institutions financières régionales et nationales au service d'un développement social durable.

38. Dans le cadre de ses activités relatives aux axes d'intervention intitulés « Mobiliser des ressources internationales au service du développement : investissements étrangers directs et autres flux financiers privés » et « Dette extérieure », la Commission a publié, en avril 2003, un rapport sur les investissements étrangers en Amérique latine et dans les Caraïbes en 2002 (*Foreign Investment in Latin America and the Caribbean, 2002 Report*). On y trouve un examen complet des tendances des investissements étrangers directs dans cette région, une étude approfondie des flux d'investissement vers les pays de la Communauté andine et une analyse des flux financiers en provenance des banques transnationales destinés au secteur bancaire de la région.

39. Pour ce qui est de l'action relative au règlement des problèmes systémiques, en mars 2003, dans le cadre d'un projet conjoint de l'Université des Nations Unies, de l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement et de la Commission sur les flux financiers dans les nouveaux marchés depuis la crise asiatique, deux rapports ont été publiés, l'un intitulé *Financial regulations and supervision in emerging markets: the experience of Latin America since the tequila crisis* (Règlements financiers et mesures de contrôle dans les nouveaux marchés : l'expérience de l'Amérique latine depuis la crise de la tequila), et l'autre *Financial crisis and national policy issues: an overview* (Crise financière et questions de politique nationale : exposé général). En outre, le 24 avril 2003, à Santiago, la Commission a organisé un séminaire international sur la gestion de l'instabilité, de la mondialisation du système financier et de la croissance dans les économies émergentes.

#### *Commission économique pour l'Afrique*

40. La CEA a apporté son soutien aux pays africains par différentes activités visant à assurer la cohérence des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux. À cette fin, elle a axé ses travaux sur les mesures de renforcement de la mobilisation des ressources au niveau national, l'aide publique au développement (APD), les courants d'échanges internationaux, ainsi que l'allègement de la dette, qui sont des facteurs déterminants pour assurer la cohérence du financement du développement.

41. La Commission a aidé les pays africains à formuler et appliquer des politiques économiques et financières cohérentes permettant la mise en place de systèmes bancaire et financier efficaces en fournissant aux États membres des services techniques et consultatifs. Plusieurs réunions ont eu lieu en 2002, parmi lesquelles des ateliers et des réunions de groupes d'experts et des conférences, dont le thème principal était l'élaboration et l'application de politiques adaptées à la mobilisation de ressources nationales et internationales. En outre, en 2003, un projet de

développement des marchés financiers a été mis en route pour remédier à la faiblesse de ces marchés en Afrique, aux niveaux national et régional, et de renforcer ainsi les capacités nationales en matière de mobilisation des ressources. Dans le cadre de ce projet, la Commission aidera également les États membres à mettre en place des infrastructures leur permettant d'élaborer des politiques et un cadre d'action susceptibles de favoriser le développement des marchés financiers en Afrique.

*Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale*

42. Pour ce qui est des travaux relatifs à la dette extérieure, la CESAO a participé à la troisième réunion du Groupe consultatif du Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), tenue le 12 septembre 2002 à Genève. Les participants ont examiné des questions telles que le renforcement de la capacité de gestion de la dette, et ont étudié l'expérience des pays en matière de gestion de la dette extérieure. En outre, en 2003, la Commission a lancé une étude sur la gestion de la dette extérieure en Asie occidentale, qui comporte une étude des cas de la Jordanie et du Liban.

43. La CESAO et la CNUCED collaborent à l'exécution d'un projet visant à créer un réseau de compétences relatives à l'investissement étranger direct en Asie occidentale. Elles ont également organisé, de concert, un séminaire de formation sur les règles méthodologiques pour la compilation des statistiques relatives à l'investissement étranger direct et aux activités des sociétés transnationales. La Commission a participé à une réunion du Groupe d'experts sur les expériences découlant des approches bilatérales et régionales de la coopération multilatérale dans les investissements à long terme entre différents pays, en particulier l'investissement étranger direct, tenue à Genève du 12 au 14 juin 2002. Elle se prépare actuellement à lancer une étude sur les moyens d'attirer l'investissement étranger direct, de créer un climat propice aux investissements et de renforcer la mobilisation de l'épargne intérieure, qui accordera une attention particulière au Bahreïn, à la Jordanie et au pays le moins développé de la région, le Yémen.

## **2. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement durable**

*Commission économique pour l'Europe*

44. Dans le cadre de la suite donnée au Sommet mondial pour le développement durable, la CEE a examiné, à sa cinquante-huitième session, les stratégies nationales appliquées par les États membres en faveur du développement durable, ainsi que les conclusions qui en découlent. Les débats ont mis en évidence les points ci-après :

a) Pour mettre en oeuvre avec succès les stratégies nationales, il faut une volonté politique au plus haut niveau et des cadres institutionnel et législatif appropriés, ainsi qu'un dialogue entre toutes les parties prenantes et des partenariats élargis;

b) Le plan national de développement durable doit être un document évolutif, assorti de mécanismes d'examen et de contrôle. Les progrès réalisés dans son application doivent être mesurés au moyen d'indicateurs concrets, d'objectifs clairement définis et d'un calendrier établi. L'évaluation critique par des pairs peut être particulièrement utile dans ce cadre;

c) Les points ci-après comptent parmi ceux que les gouvernements jugent prioritaires ou sur lesquels leur action porte le plus souvent : dissociation de la croissance économique et de la dégradation de l'environnement; modification des modes de production et de consommation; lutte contre la pauvreté et cohésion sociale; gestion viable des ressources naturelles; politique énergétique durable; protection de l'environnement; recherche, technologie et innovation; utilisation des terres, planification et aménagement urbains; mobilité respectueuse de l'environnement.

45. Un Conseil de direction pour le développement durable présidé par le Secrétaire exécutif a été établi en vue de l'application des décisions adoptées par le Sommet mondial; il doit tenir des réunions ordinaires afin de mettre en place des activités régulières et de les intégrer dans les travaux de la CEE. Le Groupe a également été chargé de préparer la contribution du secrétariat de la CEE à la coopération de la Commission du développement durable, de la coopération avec les partenaires régionaux et les autres commissions régionales, et d'appuyer les autres travaux, notamment la contribution de l'Étude sur la situation économique de l'Europe au renforcement du développement durable.

*Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique*

46. La CESAP, reconnaissant que les partenariats entre le secteur public et le secteur privé peuvent représenter une solution adaptable au problème des restrictions budgétaires auquel se heurtent les gouvernements dans le cadre de la fourniture des services de base, met actuellement en place un projet de grande envergure, intitulé *Providing basic services to the poor through public-private partnership: ESCAP follow-up to the World Summit on Sustainable Development* (Fournir des services de base aux pauvres au moyen de partenariats entre les secteurs public et privé : suite donnée par la CESAP aux décisions issues du Sommet mondial pour le développement durable). Ce projet doit présenter des pratiques optimales et améliorer les capacités institutionnelles permettant d'augmenter le nombre des partenariats entre les secteurs public et privé en faveur des pauvres dans la région et de les faciliter.

47. La Commission a également mis l'accent sur la création de capacités en matière de planification et de gestion stratégique au service du développement durable, ainsi que sur les plans d'action dans les secteurs de l'environnement, de l'énergie et de l'eau. De concert avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), elle a lancé une étude en vue de fournir aux responsables politiques des directives utiles portant sur l'élaboration et l'application de politiques plus efficaces au service du développement durable. À partir de cette étude, des programmes de formation doivent renforcer les capacités institutionnelles des pays en matière de gestion de l'environnement. Elle continue également de mettre en place des programmes de formation destinés à aider les pays en développement à négocier et appliquer des accords multilatéraux dans le domaine de l'environnement.

48. Dans le secteur de l'énergie, la CESAP continue d'aider les États d'Asie et du Pacifique à créer des capacités dans trois grands domaines, à savoir la planification de l'énergie, l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable au service du développement durable. En ce qui concerne les ressources en eau, l'accent a été placé sur les actions favorisant une prise de conscience du public au sujet de l'eau et sur la mise en place d'un cadre réglementaire en vue de la conservation de cette

ressource. La Commission apporte une assistance technique aux États membres dans les domaines suivants : gestion intégrée des ressources en eau; utilisation efficace de l'eau; gestion des eaux usées; contrôle de la qualité de l'eau; participation du secteur privé à la fourniture d'eau potable et de services d'assainissement. Elle a également lancé des initiatives en vue d'améliorer les services relatifs à l'eau fournis aux populations défavorisées, ce qui devrait aider les pays à réaliser l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion des personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable ni à un réseau d'assainissement approprié.

49. La CESAP continue de favoriser et de renforcer la coopération régionale et sous-régionale, ainsi que de constituer des réseaux en vue de l'application réussie des initiatives régionales et a l'intention de tenir un forum de haut niveau sur la suite donnée au Sommet mondial afin de relancer la réalisation, au niveau régional, des engagements qui en sont issus.

*Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

50. La CEPALC a commencé à donner suite au Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg même, où, le 3 septembre 2002, de concert avec le Gouvernement mexicain, le PNUD et la Société andine de développement, elle a organisé une manifestation parallèle intitulée « Financing and investment for sustainable development in Latin America and the Caribbean: regional perspectives on the fulfilment of the Monterrey Consensus and the Plan of implementation for Johannesburg » (Financement et investissement pour le développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes : perspectives régionales sur la réalisation du Consensus de Monterrey et du Plan d'application de Johannesburg). Cette manifestation, dont le but était de lier les réalisations du Sommet de Monterrey avec les objectifs du Millénaire pour le développement, a permis d'examiner les obstacles au financement du développement durable qui existent au niveau régional et d'obtenir, des secteurs public et privé, des ressources supplémentaires en vue de la création de cadres de coopération pour ces deux secteurs et pour les organisations financières multilatérales.

51. Depuis octobre 2002, de concert avec l'Agence allemande de coopération technique, la CEPALC a mis en place un projet sur les stratégies pour le développement durable en Amérique latine, axé sur l'énergie renouvelable et les politiques financières. Le même mois, la Commission a organisé un dialogue entre des représentants des gouvernements d'Amérique latine et des Caraïbes et de la société civile sur la suite donnée au principe d'accès souligné lors du Sommet mondial pour le développement durable, qui figure dans le Plan d'application de Johannesburg. En janvier 2003, la CEPALC, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et l'Agence allemande de coopération technique ont organisé un atelier sur les politiques financières et l'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes. Enfin, en mars 2003, de concert avec la Commission nationale de l'environnement du Chili (CONAMA), l'Université du Chili et Resources and Research for Sustainable Development (RIDES), la CEPALC a organisé le troisième dialogue universitaire sur l'environnement, qui a porté sur l'application des engagements pris au Sommet de Johannesburg en matière d'énergie.

*Commission économique pour l'Afrique*

52. Le chapitre consacré à l'Afrique dans le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable met l'accent sur la volonté de la communauté internationale d'appuyer le développement durable de cette région en lui permettant de surmonter ses problèmes particuliers et en prenant des mesures concrètes pour la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Conformément aux recommandations adoptées lors du Sommet, la CEA a révisé le plan à moyen terme de son sous-programme en faveur du développement durable de l'Afrique afin d'appuyer de manière explicite l'application des textes issus du Sommet compte tenu des objectifs du Millénaire pour le développement et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique au cours de l'exercice biennal 2004-2005.

53. Sur le plan institutionnel, en octobre 2002, à la trente et unième session de la Conférence des ministères des finances, de la planification et du développement économique, il a été décidé de renforcer la Commission du développement durable en la fusionnant avec le Comité des ressources naturelles, de la science et de la technologie. La commission élargie constituerait un outil complet en vue de la promotion de l'action menée par les gouvernements africains en faveur des plans d'action régionaux et internationaux, et pour l'évaluation de cette action. La Commission du développement durable se réunira en octobre 2003 en vue d'examiner certaines questions importantes relatives au développement durable de l'Afrique, parmi lesquelles la sécurité alimentaire, la science et la technologie et la suite donnée au Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable.

54. La CEA travaille actuellement à une publication biennale intitulée *Tracking Sustainable Development in Africa* qui fournira les principaux indicateurs sur le développement durable et les moyens d'existence (avec des détails sur les éléments essentiels des dimensions économique, sociale, institutionnelle et écologique de la durabilité), soulignera les pratiques optimales et présentera des études approfondies de thèmes choisis relatifs au développement durable. En outre, afin de mieux refléter la nature intégrée des obstacles au développement durable, la CEA va élargir la composition de la Conférence des ministres africains afin d'y incorporer les principaux responsables politiques qui sont directement amenés à se pencher sur les questions relatives aux ressources naturelles et à l'écologie, dont les ministres de l'agriculture et de l'environnement.

#### *Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale*

55. Les manifestations organisées par la CESAO dans le cadre de la préparation au niveau régional du Sommet mondial pour le développement durable ont contribué à l'adoption de la Déclaration ministérielle arabe pour le développement durable, et à l'Initiative pour le développement durable dans la région arabe, qui a été lancée à Johannesburg.

56. À sa quatorzième session, tenue à Sharm el-Sheikh (Égypte) les 23 et 24 octobre 2002, le Conseil des ministres arabes responsables de l'environnement (CAMRE) a proposé la création d'un bureau commun comprenant la CESAO, le secrétariat technique de la Ligue des États arabes, le CAMRE et le bureau régional du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour l'Asie occidentale, chargé de donner suite au Plan d'application du Sommet mondial au niveau régional. Le nouveau mécanisme régional et le secrétariat commun ont adopté une action décentralisée, qui commence au niveau national en vue de

parvenir à un développement durable au niveau régional. La création d'un tel mécanisme a été possible grâce à une étude que la CESAO a réalisée avec l'appui financier du CAMRE sur les conditions nécessaires pour que l'Initiative pour le développement durable dans la région arabe puisse le rendre opérationnel. L'une des mesures pratiques prises par la Commission à cette fin a été d'intégrer toutes les activités du programme de travail liées à l'Initiative dans une matrice décrivant les besoins réels en matière de développement durable dans la région. Les objectifs, les délais prévus, les cibles et les partenaires potentiels pour chaque activité y sont également indiqués.

57. De concert avec la Ligue des États arabes et le bureau régional du PNUE pour l'Asie occidentale, ainsi que le Forum des médias arabes pour l'environnement et le développement, la CESAO a organisé un atelier sur le renforcement du rôle des médias arabes en faveur du développement durable, qui s'est tenu à Beyrouth du 25 au 27 février 2003. L'objet de cet atelier était l'adoption d'une stratégie et d'un plan d'action des médias arabes en faveur du développement durable, ainsi que leur mobilisation en tant que partenaires dans la promotion des questions écologiques. La CESAO va également organiser des réunions régionales pour examiner la suite donnée aux résolutions issues du Sommet de Johannesburg et à l'Initiative pour le développement durable dans la région arabe, avec l'appui du CAMRE et du bureau régional du PNUE pour l'Asie occidentale.

### **3. Préparatifs régionaux de la réunion internationale pour l'examen de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement**

#### *Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique*

58. Les petits États insulaires en développement d'Asie et du Pacifique ont activement participé aux préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable. À l'issue de ce sommet, la CESAP a organisé deux ateliers pour la mise en valeur du potentiel local : l'Atelier sous-régional du Pacifique pour la gestion stratégique de l'environnement, tenu à Apia (Samoa) du 19 au 22 mai 2003 et l'Atelier sous-régional pour l'intégration des considérations environnementales dans le processus d'élaboration des politiques économiques des îles du Pacifique, tenu à Suva (Fidji), du 1er au 7 juin 2003.

59. Ces ateliers font partie du processus préparatoire de la réunion internationale pour l'examen de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Les préparatifs de la réunion préparatoire régionale ont été engagés en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales, qui a créé un groupe de travail chargé, entre autres, d'émettre des avis sur, d'une part, les contributions à l'élaboration des rapports du Secrétaire général et les autres contributions de nature analytique à la réunion internationale et, d'autre part, diverses questions d'organisation intéressant le système des Nations Unies en général, en appui aux réunions préparatoires intergouvernementales et à la réunion internationale. Outre l'appui fourni, par l'intermédiaire du Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique installé à Vanuatu, à ses États membres du Pacifique, la CESAP organisera d'ici à la fin de l'année une réunion de l'Organe spécial pour les pays insulaires en développement du Pacifique.

*Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

60. Le siège sous-régional de la CEPALC pour les Caraïbes, en qualité de cosecrétariat du Programme d'action dans les Caraïbes, coordonne, aux côtés de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), le processus préparatoire sous-régional de la réunion internationale qui se tiendra en 2004. Les modalités du processus préparatoire sont définies à l'issue de consultations entre les pays membres et avec les organisations qui collaborent à la mise en oeuvre du Programme d'action.

61. Pour les préparatifs sous-régionaux, on préconise d'étendre le modèle des Caraïbes à la mise en oeuvre du Programme d'action. Ce modèle prévoit la création d'un secrétariat conjoint au sein duquel le siège sous-régional de la CEPALC pour les Caraïbes constitue le bras technique et opérationnel chargé de coordonner la mise en oeuvre du Programme d'action tandis que la mobilisation politique est confiée au secrétariat de la CARICOM. Le modèle prévoit aussi la création d'un bureau des petits États insulaires en développement chargé du contrôle, aux niveaux politique et ministériel, de la mise en oeuvre du Programme; l'élaboration d'un programme de travail commun fondé sur le Programme d'action et d'autres décisions internationales y relatives telles que celles du Sommet mondial pour le développement durable; et la mise en place d'un groupe de collaboration interorganisations composé de diverses organisations régionales et internationales qui ont accepté d'exécuter le programme de travail commun dans des domaines relevant de leurs mandats respectifs. L'organisation de réunions, prévues pour les 10 et 11 avril 2003, entre les petits États insulaires en développement des Caraïbes et les organisations collaboratrices, fait partie intégrante du processus préparatoire. Celui-ci culminera avec la tenue de la deuxième Réunion ministérielle des Caraïbes sur l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, prévue pour le deuxième semestre 2003.

**4. Préparatifs régionaux de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, de pays donateurs et d'organismes de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit**

*Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique*

62. Lors des préparatifs de la Conférence ministérielle internationale sur la coopération en matière de transport en transit, qui se tiendra à Almaty (Kazakhstan) du 25 au 29 août 2003, la CESAP a entrepris plusieurs études de cas pour déterminer les questions et les motifs d'inquiétude communs face aux obstacles matériels et immatériels propres aux modes de transport de transit de la région. Le secrétariat a également mis au point une méthode qui permet de recenser et d'évaluer les points faibles afin de recentrer et préciser certaines recommandations de politique générale d'ordre prioritaire. La méthodologie, les résultats des études menées à l'échelle sous-régionale sur les 12 États membres sans littoral et un ensemble de recommandations ont été examinés et affinés lors de quatre réunions sous-régionales auxquelles ont participé les États membres, les organisations internationales, les pays donateurs et le secteur privé. En remplacement de la réunion préparatoire intergouvernementale régionale, la Commission a examiné, pendant la première phase de sa cinquante-neuvième session, comme point de l'ordre du jour principal, les questions liées au transport de transit dans les pays en

développement sans littoral et de transit. La Commission a approuvé une plateforme régionale qui sera présentée à la Conférence ministérielle internationale.

*Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

63. La réunion préparatoire régionale latino-américaine de la Conférence ministérielle internationale sur la coopération en matière de transport de transit s'est tenue à Assomption (Paraguay) les 12 et 13 mars 2003. Organisée par le Gouvernement paraguayen en collaboration avec la CEPALC et le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, elle a eu pour résultat le Programme d'action régional, qui comprenait des propositions tendant notamment à élaborer et mettre en oeuvre des politiques régionales de développement de l'infrastructure des transports qui privilégient les problèmes et les besoins des pays sans littoral; appuyer l'Initiative pour l'intégration de l'infrastructure régionale en Amérique du Sud; améliorer l'infrastructure des transports; faciliter les échanges régionaux; et trouver de nouveaux mécanismes de financement pour développer l'infrastructure des transports. On a demandé à la CEPALC de consacrer ses activités d'assistance technique à l'amélioration de l'efficacité des transports, y compris l'application des technologies de l'information et la simplification et l'harmonisation des documents et des procédures.

*Commission économique pour l'Afrique*

64. Le principal objectif de la réunion régionale, organisée par la CEA en étroite collaboration avec le Bureau du Haut Représentant, la CNUCED et la Banque mondiale, à Addis-Abeba du 5 au 7 mai 2003, était de donner l'occasion aux 15 pays africains en développement sans littoral et de transit d'examiner les progrès enregistrés et de recenser les difficultés et les besoins de développement de l'infrastructure des transports de transit, et d'étudier les mesures de facilitation des échanges et les mesures d'appui international. Les participants ont rédigé un plan d'action régional qui abordait des questions importantes, notamment la rénovation et la modernisation des principales infrastructures de transport, dont les routes, les chemins de fer, les ports et les communications. La CEA a aidé les gouvernements africains à délimiter des couloirs de transport névralgiques en Afrique et à élaborer des accords bilatéraux et multilatéraux visant à rationaliser la circulation des biens et des personnes. La CEA définit également des indicateurs permettant d'évaluer l'efficacité des transports routiers le long de ces couloirs névralgiques. Dans le cadre de la Décennie des transports et des communications en Afrique, la CEA a été le chef de file pour la mise en oeuvre des principaux programmes et activités, y compris la promotion de projets proposés par les 15 pays africains sans littoral. Le rapport d'évaluation de la deuxième Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique prévoit la mise en place d'arrangements futurs au titre des « moyens d'aller de l'avant » pour atteindre les objectifs de la Décennie.

**5. Résultats des réunions préparatoires régionales du Sommet mondial sur la société de l'information**

*Commission économique pour l'Europe*

65. Dans le cadre du processus préparatoire du Sommet mondial sur la société de l'information, la CEE a servi d'instance régionale pour l'examen et l'élaboration des politiques en matière de technologies de l'information et des communications (TIC).

La Commission a notamment appuyé la Conférence ministérielle paneuropéenne organisée du 7 au 9 novembre 2002 à Bucarest sous l'égide du Gouvernement roumain. Cette conférence, qui a bénéficié des travaux de fond de trois réunions sous-régionales tenues à Bichkek, Moscou et Belgrade en septembre et octobre 2002, a adopté une déclaration qui définit et énonce clairement les principes fondamentaux de la société de l'information et constitue un cadre efficace pour formuler, contrôler et évaluer les plans d'action, les initiatives et les partenariats.

66. Outre sa contribution majeure à la Conférence ministérielle paneuropéenne, la CEE a organisé deux réunions importantes dans le cadre de la Conférence de Bucarest : premièrement, une réunion parallèle sur la construction d'une société de l'information qui tient compte des sexes, citée en exemple en tant qu'excellente initiative pour sensibiliser le Sommet mondial sur la société de l'information à cette question; deuxièmement, un atelier thématique sur la politique et la réglementation électroniques.

67. Le texte issu du processus de Bucarest et les déclarations politiques adoptées lors des quatre autres conférences régionales ont été utilisés comme document de base pour la déclaration de principes et le plan d'action rédigés lors de la deuxième session du Comité préparatoire du Sommet mondial sur la société de l'information qui s'est tenue à Genève en février 2003.

68. La CEE a encouragé la coordination entre ses différents organes intergouvernementaux, d'une part, pour aborder globalement les questions de politique générale et établir un programme homogène dans le domaine des technologies de l'information et des communications et, d'autre part, pour mettre en place un partenariat avec les organismes compétents du système des Nations Unies, dont l'Union internationale des télécommunications (UIT) et le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications. Au sein de son secrétariat, la CEE a formé un groupe d'étude, l'Équipe pour la société de l'information, qui permet d'échanger des données et de coordonner les activités menées dans les différents secteurs. Toujours en vue de réunir différents acteurs et de contribuer au Sommet mondial et aux activités menées par le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications, la CEE a créé les antennes régionales d'Europe et d'Asie centrale du Groupe d'étude sur les TIC. Un site Web a été mis en place pour l'antenne genevoise (<<http://www.unece.org/etrades/ict>>). Ce site informe des activités menées dans ce domaine dans la région et contient des liens renvoyant au Groupe d'étude sur les TIC, à l'antenne moscovite du groupe, au Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques et à la base de données européenne sur l'administration publique et l'administration en ligne.

*Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique*

69. La Conférence préparatoire ministérielle régionale, organisée conjointement par le Gouvernement japonais et la CESAP, s'est tenue à Tokyo du 13 au 15 janvier 2003. D'autres organismes régionaux et internationaux, notamment la Télécommunauté de l'Asie et du Pacifique, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Union internationale des télécommunications, la Banque asiatique de développement, l'Université des Nations Unies et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, ont considérablement contribué à la Conférence. Cette conférence a défini les enjeux auxquels les pays en développement de la région doivent faire face pour mettre les TIC au service de leur

développement et combler le fossé numérique, et pour mettre au point des programmes, des politiques et des dispositifs nationaux et régionaux visant à résoudre ces problèmes et à contribuer à l'objectif, énoncé dans la Déclaration du Millénaire pour le développement, qui vise à garantir que les avantages de la technologie, notamment des TIC, soient accessibles à tous. Dans cette optique, la Conférence a rédigé et adopté la Déclaration de Tokyo : perspective de l'Asie et du Pacifique sur le Sommet mondial sur la société de l'information.

70. Cette déclaration abordait des questions cruciales pour la région, qui exigent l'attention immédiate de la communauté régionale et internationale et qui reflètent également les inquiétudes des membres de la CESAP quant à la cybercriminalité et à la sécurité, à la mise en oeuvre des TIC par les personnes handicapées, aux TIC et à la sexospécificité et au commerce électronique. Pour la CESAP, notamment, la Déclaration constitue un principe directeur pour ses activités présentes et futures dans le domaine des TIC. La mise en commun, à l'échelle régionale, d'expériences et de pratiques, la constitution de réseaux régionaux d'initiatives et la création et le maintien d'une vision régionale commune peuvent contribuer de manière décisive à accélérer la transition vers la société de l'information.

*Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

71. Les ministres et autres représentants des gouvernements des pays de la CEPALC se sont réunis avec des représentants d'organes internationaux et multilatéraux, de la société civile et du secteur privé à l'occasion de la Conférence préparatoire ministérielle régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes du Sommet mondial sur la société de l'information qui s'est tenue à Bavaro (République dominicaine) du 29 au 31 janvier 2003. Cette conférence était organisée par le Gouvernement dominicain, par l'intermédiaire de l'Institut dominicain des télécommunications (Instituto Dominicano de las Telecomunicaciones, INDOTEL) et la CEPALC.

72. À l'issue de la Conférence, les pays ont adopté la Déclaration de Bavaro sur la société de l'information, dans laquelle ils affirment que la société de l'information est un système économique et social dans lequel le savoir et l'information constituent des sources essentielles de bien-être et de progrès. Elle est aussi une chance pour les pays et les sociétés de la région, étant entendu que son développement à l'échelle mondiale et locale exige que l'on accorde une plus grande valeur aux principes fondamentaux tels que le respect des droits de l'homme dans le contexte plus large des droits fondamentaux de la personne, de la démocratie, de la protection de l'environnement, de la promotion de la paix, du droit au développement, des libertés fondamentales, du progrès économique et de la justice sociale. Dans la Déclaration de Bavaro, les pays de la région affirment également qu'ils sont sensibles à la nécessité de promouvoir l'égalité des chances dans le domaine de l'accès aux technologies de l'information et des communications et de leur usage et qu'ils s'engagent à prendre des mesures pour combler le fossé numérique.

*Commission économique pour l'Afrique*

73. Dans le cadre du rôle qui lui incombe d'appuyer le développement de la société de l'information en Afrique et de préparer les États membres africains en vue de leur participation au Sommet mondial sur la société de l'information, la CEA a entrepris plusieurs actions à l'échelle régionale, en collaboration avec d'autres

organismes des Nations Unies et autres institutions régionales. La plus importante a été la Conférence régionale africaine sur le Sommet mondial sur la société de l'information qui s'est tenue à Bamako (Mali) du 25 au 30 mai 2002.

74. L'objectif de la Conférence était de promouvoir une interprétation et une perception communes des avantages que la société de l'information présente pour l'Afrique, de la façon dont ce continent peut contribuer à concrétiser les objectifs d'une société mondiale de l'information, et des valeurs culturelles qu'il souhaite préserver dans cet élan. La Conférence a permis d'examiner les principaux défis posés, les perspectives offertes et les contraintes imposées par la société de l'information en Afrique. En particulier, elle a donné l'occasion aux pays africains d'échanger des données d'expérience et d'adopter une position commune sur les grandes questions qui seront abordées au Sommet mondial sur la société de l'information. La Déclaration de Bamako est l'un des principaux textes adoptés à la Conférence. Elle énonce les grandes lignes de la participation de l'Afrique aux différentes phases du Sommet mondial. La Déclaration a été l'une des contributions de fond aux travaux de la première session du Comité préparatoire mondial qui s'est tenue à Genève en juillet 2002. À Bamako, les États membres en ont également profité pour évaluer les progrès enregistrés dans l'application des recommandations du premier Forum africain du développement, organisé en décembre 1999, sur le thème « L'Afrique face au défi de la mondialisation et de l'ère de l'information » et ont réitéré leur attachement à la société africaine de l'information.

75. La CEA a joué un rôle clef dans l'organisation de la Conférence régionale africaine et s'est vu confier le secrétariat pour les activités de suivi de la Conférence de Bamako. À cet égard, la CEA a permis d'établir un dialogue entre les différents acteurs grâce à des forums de débats électroniques et à des ateliers auxquels ont participé les gouvernements, la société civile, les établissements d'enseignement et les Africains de la diaspora afin qu'ils définissent le rôle de chacun dans le développement de la société de l'information et dans la préparation du continent africain en vue du Sommet mondial de la société de l'information. En outre, au cours de la période examinée, la CEA a organisé des ateliers nationaux dans neuf pays où des stratégies et des programmes nationaux relatifs aux TIC ont été mis en place ou sont sur le point de l'être : Burundi, Djibouti, Éthiopie, Gambie, Ghana, Malawi, Mali, Niger et Ouganda. La CEA prévoit également d'organiser, au deuxième semestre 2003, un forum régional sur la société de l'information pour dégager un consensus, au sein des pays africains, sur la conception africaine de la société de l'information conformément à la Déclaration de Bamako.

*Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale*

76. La CESAO a organisé, en collaboration avec le bureau régional de l'UNESCO au Caire, le Programme de développement de l'information de la Banque mondiale et le Groupe d'étude sur les TIC, la Conférence préparatoire de l'Asie occidentale du Sommet mondial sur la société de l'information qui s'est tenue à Beyrouth du 4 au 6 février 2003. L'objectif global de la Conférence, qui réunissait des représentants des gouvernements, des experts et des membres de la société civile et d'institutions privées, était de répondre aux principales questions posées par la société de l'information et relatives à l'élaboration des politiques, au développement socioéconomique et à des préoccupations d'ordre culturel, moral et technique. La Conférence a favorisé l'émergence d'une vision commune quant au développement

de la société de l'information, tant à l'échelle nationale que régionale, et à la façon de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

77. La Conférence s'est achevée par l'adoption de la Déclaration de principes qui contenait des recommandations sur les principales questions posées à la région dans le domaine des TIC, à savoir l'élaboration de politiques nationales et régionales sur les TIC, l'amélioration de l'infrastructure des TIC, la mise au point des indicateurs de TIC nécessaires, la mise en oeuvre et la normalisation des applications de l'administration électronique, la promotion de programmes et d'outils d'enseignement en ligne, de cybersanté et de commerce électronique, la promotion du contenu numérique en arabe, le développement des compétences humaines en TIC par le biais de la formation et de l'enseignement, le développement des moyens de production des TIC et l'amélioration des services de TIC.

### **C. Amélioration de la coordination et de la coopération entre les organismes des Nations Unies au niveau régional : réunions présidées par les secrétaires exécutifs dans les cinq régions**

78. À l'annexe III de sa résolution 1998/46, le Conseil économique et social a demandé aux commissions de tenir chaque année des réunions de coordination afin de rendre plus cohérentes les activités du système des Nations Unies au niveau régional. Les commissions régionales continuent à tenir ces réunions et il est prévu que la Vice-Secrétaire générale préside une nouvelle série de réunions à partir du deuxième semestre 2003.

#### *Commission économique pour l'Europe*

79. Les travaux de la réunion de coordination régionale de 2002 pour la région de la CEE, qui s'est tenue le 10 décembre 2002, ont été axés sur les besoins, les tendances et les enjeux dans la région, sur les programmes des différents organismes et institutions des Nations Unies qui travaillent dans la région et sur les répercussions de l'élargissement de l'Union européenne sur leur travail. La réforme du système des Nations Unies a également été examinée. Les participants ont insisté sur certains points d'intérêt commun, notamment : a) l'extrême diversité de la région et les nombreux conflits qui entravent son développement – le succès de toute activité dans la région dépend de la stabilité de la région qui est liée au respect des droits de l'homme, à la sécurité et à la prévention des conflits; b) les besoins humanitaires dans les sous-régions de l'Europe, en particulier le Sud-Est de l'Europe, le Caucase et l'Asie centrale, trois régions où il convient de développer les programmes de réduction de la pauvreté et de viabilité économique; c) les enjeux de l'élargissement de l'Union européenne et la nécessité de promouvoir la coopération entre les pays qui accèdent à l'Union européenne et ceux qui n'y accèdent pas; et d) la difficulté à gérer la situation paradoxale où l'intérêt des pays donateurs baisse alors que les besoins de développement augmentent, ainsi que la nécessaire coopération des pays donateurs. Le débat a confirmé qu'il est possible d'accroître la coopération entre les organismes sur un certain nombre de questions dont plusieurs, notamment l'environnement, l'emploi, les échanges commerciaux et les technologies de l'information, ont une dimension transfrontière et intersectorielle. Il ne suffit pas simplement d'être d'accord sur des domaines de coopération en général car cela ne mène pas nécessairement à la mise en place de

mesures cohérentes. Conscient de cet état de fait, on a suggéré qu'à l'avenir la réunion de coordination régionale comprenne une session du matin consacrée aux questions extrêmement pressantes et une session de l'après-midi qui traiterait d'un programme concret, afin de définir un nouveau cadre de coopération ou d'élargir le cadre actuel. On a également suggéré que les réunions devraient se tenir plus d'une fois par an.

80. S'agissant de la réforme, on a jugé que certaines questions devaient être examinées à l'avenir. Il s'agissait notamment de revoir et d'harmoniser les missions des organismes qui travaillent dans des secteurs voisins, d'associer le secteur privé en tant que partenaire à part entière, d'harmoniser les cycles de programmation et de simplifier les règles et les procédures, de rationaliser les processus de consultation, de négociation et d'évaluation afin de gagner du temps et d'accroître la capacité d'exécuter les programmes, d'approfondir le débat sur le concept de société civile et sur la façon de l'associer de manière productive et fonctionnelle aux travaux des organismes, et de concevoir de nouvelles modalités pour associer davantage les collectivités régionales et locales aux travaux des organismes.

*Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique*

81. Le mécanisme de coordination régionale joue un rôle actif, sous la direction de la CESAP, dans le cadre des réunions trimestrielles des chefs de secrétariat. Il compte 11 groupes de travail thématiques sur des questions spécifiques qui exigent la participation de diverses organisations concernées, ainsi que deux comités, portant l'un sur la gestion administrative et la sécurité et l'autre sur l'examen et la coordination des programmes.

82. Les chefs de secrétariat et le mécanisme de coordination régionale ont fait observer qu'il fallait répondre à des questions régionales de fond qui concernent l'ensemble du système des Nations Unies et, à cet égard, chaque réunion du mécanisme a traité d'une question appelant des activités collectives et coordonnées de suivi. Par exemple, le Groupe de travail thématique sur l'environnement et le développement a débattu des modalités de contrôle et d'examen des progrès réalisés en vue de satisfaire les critères et d'atteindre les objectifs du Sommet mondial pour le développement social, y compris la possibilité d'organiser une réunion régionale en coopération avec le secrétariat du Sommet.

83. Les chefs de secrétariat et le mécanisme de coordination régionale ont aidé la CESAP à élaborer le thème de la cinquante-neuvième session de la Commission, qui a porté sur le VIH/sida. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ont participé à l'élaboration de recommandations visant à accroître l'engagement politique dans la région en faveur de la lutte contre l'épidémie et à mettre en place des plans d'action concrets pour donner suite à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au VIH/sida. Les réunions des chefs de secrétariat et le mécanisme de coordination régionale ont également permis, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies, de mettre en place un programme de formation pour sensibiliser le personnel de l'Organisation au VIH/sida, dont l'objectif était d'appliquer les politiques de gestion du personnel des Nations Unies relatives au VIH/sida; la majorité des fonctionnaires de l'ONU, ainsi que le personnel d'autres organisations à Bangkok ont participé à ce programme.

84. Conformément à la clause de réexamen, on a examiné le travail des groupes thématiques pour déterminer s'il répondait aux besoins actuels. C'est ainsi que le groupe de travail sur le suivi du Sommet mondial pour le développement social a été supprimé et que les fonctions du groupe sur la gouvernance et les droits de l'homme ainsi que celles du groupe sur la réduction de la pauvreté, le développement rural et la sécurité alimentaire ont été redéfinies. Un groupe de travail thématique sur les objectifs du Millénaire pour le développement a récemment été créé. La CESAP a présidé ou coprésidé les groupes de travail thématiques sur l'autonomisation des femmes et la parité des sexes; sur l'environnement et le développement; sur les questions relatives aux incapacités; sur la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire; sur l'éducation pour tous; sur les technologies de l'information et des communications; et sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Ensemble, ces groupes ont établi le consensus de Bangkok relatif aux priorités pour la région.

*Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

85. La quatrième réunion régionale de coordination interorganisations, prévue pour le deuxième semestre 2003, sera consacrée à trois questions : a) les initiatives de coopération entre divers organismes pour tirer le meilleur parti des activités de l'Organisation dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement et du processus de réforme; b) les activités régionales de suivi des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans le domaine socioéconomique; et c) les activités régionales de coopération technique dans le domaine socioéconomique.

86. Pour contribuer à la coordination interorganisations, la CEPALC a créé un site Web consacré au suivi des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies. Ce site comprend un module de gestion décentralisée permettant à chaque organisation de contribuer aux différentes conférences internationales en y présentant ses travaux. Cet outil, qui sera inauguré à l'occasion de la quatrième réunion régionale de coordination interorganisations, facilitera les échanges d'informations nécessaires à l'amélioration de la coordination interorganisations, et permettra la diffusion de l'information concernant les activités menées par l'Organisation des Nations Unies en Amérique latine et dans les Caraïbes.

87. La CEPALC continue à promouvoir la coordination interorganisations à l'échelle sectorielle et sous-régionale. Elle a organisé la onzième Réunion d'institutions spécialisées et d'autres organismes des Nations Unies sur la promotion des femmes en Amérique latine et aux Caraïbes à Santiago (Chili) le 4 septembre 2002. Les participants ont noté les efforts réalisés pour améliorer les statistiques par sexe et convenu de travailler davantage dans ce domaine, notamment de coordonner l'assistance technique, d'appuyer les organismes qui produisent de l'information et de les relier aux utilisateurs des services publics et de la société civile et d'accroître la coopération horizontale entre les pays en vue d'un échange de données d'expérience et de connaissances.

88. À l'échelle sous-régionale, la CEPALC a organisé la réunion conjointe des petits États insulaires en développement des Caraïbes et des membres des organismes du Groupe de collaboration interorganisations, à San Juan (Porto Rico) le 11 avril 2003. Cette réunion avait pour objet l'examen de la mise en oeuvre dans les Caraïbes du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les préparatifs de la réunion internationale prévue en 2004. Les participants ont décidé que la réunion préparatoire sous-régionale des

Caraïbes pour les petits États insulaires en développement se tiendrait du 25 au 27 août et serait suivie d'une réunion conjointe des petits États insulaires en développement des Caraïbes et des petits États insulaires en développement d'autres zones géographiques.

*Commission économique pour l'Afrique*

89. À l'occasion de la troisième consultation annuelle régionale des organismes des Nations Unies qui mènent des activités en Afrique, organisée en octobre 2001, il a été décidé que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) serait le principal cadre opérationnel autour duquel s'articulerait l'appui du système des Nations Unies à l'Afrique. Les sept groupes thématiques établis lors de la troisième consultation en octobre 2001 ont été réduits à cinq en 2002 pour répondre aux priorités immédiates définies par le plan d'action initial du NEPAD. On a également décidé que chaque groupe serait animé par une institution chef de file qui organiserait les différentes réunions et informerait des activités du groupe concerné comme suit : Commission économique pour l'Afrique : développement de l'infrastructure – eau et assainissement, énergie, transport et technologies de l'information et de la communication; Programme des Nations Unies pour le développement : gouvernance, paix et sécurité; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture : agriculture, commerce et accès au marché; Programme des Nations Unies pour les établissements humains : environnement, population et urbanisation; Fonds des Nations Unies pour l'enfance : mise en valeur des ressources humaines, emploi et VIH/sida. Les organisations ont défini des domaines prioritaires pour mener des actions conjointes au sein des cinq groupes et se sont entendues sur les modalités de coopération aux niveaux national, sous-régional et régional. Elles ont suggéré que le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques et l'Union africaine soit invités à participer aux futures réunions du groupe sur la gouvernance, la paix et la sécurité. Elles ont aussi convenu d'inviter la Banque africaine de développement à participer aux futures réunions de tous les groupes. Le rôle primordial des communautés économiques régionales à l'échelle sous-régionale a été souligné et les organisations, agissant dans le cadre des groupes thématiques, devront collaborer étroitement avec les communautés économiques régionales et le secrétariat du NEPAD pour entreprendre des activités conjointes qui permettent de renforcer les capacités des institutions sous-régionales. À l'échelle régionale, on a convenu que les consultations devront avoir lieu au moins une fois par an, voire deux si possible, et que le Secrétaire exécutif convoquera périodiquement des réunions entre les cinq animateurs de groupes et le secrétariat du NEPAD sur des manifestations importantes. En outre, les cinq animateurs devront programmer les réunions de leurs groupes respectifs en étroite collaboration avec le secrétariat du NEPAD qui agira en qualité de coorganisateur, dans la mesure du possible.

90. Lors des consultations, il a été décidé que les membres des groupes, avec le concours des animateurs, entretiendraient les relations au moyen de débats par voie électronique et de réunions et préciseraient davantage les domaines de coopération en établissant des critères d'évaluation permettant de mesurer les réussites et les échéances. La plupart des groupes ont convenu de se réunir au moins deux fois par an et de coopérer étroitement avec les communautés économiques régionales pour soutenir activement l'application du NEPAD à l'échelle sous-régionale. S'agissant de l'établissement de rapports, il a été décidé lors des consultations qu'un rapport général sur le travail des groupes serait rédigé et envoyé au Bureau du Conseiller

spécial pour l'Afrique pour intégration au rapport du Secrétaire général sur l'Afrique.

*Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale*

91. La réunion du Groupe de coordination régionale, qui s'est tenue à Beyrouth le 28 juin 2002, portait sur : a) les caractéristiques et le contenu du site Web du groupe, et le dispositif permettant d'entamer l'action collective des organismes des Nations Unies qui oeuvrent dans la région arabe; b) le rôle des organisations régionales des Nations Unies en matière de promotion du développement économique et social de la région; c) les questions qui se prêtent à une action concertée; et d) l'échange de données d'expérience et de pratiques optimales de collaboration entre au moins deux organisations.

92. Les participants sont convenus qu'il faut : a) mettre en place un dispositif d'élaboration et de distribution des rapports sur les activités collectives des organismes des Nations Unies dans la région; b) collecter et harmoniser l'information concernant les tendances régionales dans divers domaines socioéconomiques afin de parvenir à une perception commune; c) utiliser le site Web du Groupe de coordination régionale, site qui sera disponible en anglais, puis en arabe, pour diffuser l'information; d) formuler une vision et une stratégie pour la région qui serait le point de départ d'une action collective; et e) s'entendre sur les domaines de coopération : les technologies de l'information et des communications et les suites à donner au Sommet mondial sur la société de l'information seraient désignées comme des domaines qui se prêtent à la collaboration, étant donné l'importance de cette question dans le contexte de la mondialisation.

## **II. Les commissions régionales en tant qu'antennes de l'Organisation des Nations Unies**

### **A. Participation au Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales**

93. Au cours de la période à l'examen, les secrétaires exécutifs des commissions régionales ont continué de prendre activement part aux travaux du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales et ils ont examiné avec d'autres membres les mesures à prendre pour donner suite aux propositions de réforme du Secrétaire général. Leurs travaux ont plus particulièrement porté sur les propositions de réforme relative à l'élaboration du Plan à moyen terme et du budget-programme dans les domaines économique et social et sur la nécessité de mieux préciser les rôles dans le domaine de la coopération technique (recommandation 15). Une analyse approfondie des activités des membres du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales s'en est suivie qui a, dans les faits, permis de mieux apprécier et comprendre les activités des commissions en matière d'analyse, d'établissement des normes et de fourniture d'assistance technique. En outre, lors de leur examen conjoint des projets devant être financés sur le compte pour le développement, les entités mondiales et les commissions régionales se sont habituées à collaborer, collaboration qui pourrait s'étendre à d'autres domaines de l'exécution du budget.

**B. Coopération avec les entités mondiales : le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et le Programme des Nations Unies pour le développement**

**1. Coopération avec le Département des affaires économiques et sociales**

94. Les commissions régionales coopèrent étroitement avec le Département des affaires économiques et sociales dans un certain nombre de domaines, dont entre autres le développement durable, les technologies de l'information et des communications, les statistiques, la promotion de la femme et l'analyse économique et les politiques de développement. On trouvera ci-après des exemples de cette coopération.

*Commission économique pour l'Europe (CEE)*

95. Pour ce qui est des statistiques, les travaux de la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU trouvent un écho dans la présentation intégrée des travaux statistiques internationaux établie pour la Conférence des statisticiens européens dont le secrétariat est assuré par la CEE. À son tour, la Division de statistique de la CEE prend part aux travaux de la Commission de statistique dont le secrétariat est assuré par le Département des affaires économiques et sociales. La collecte de données est un autre domaine de coopération : la Division de statistique de la CEE collecte des données relatives à la comptabilité nationale de la Communauté d'États indépendants (CEI) et les soumet à la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU. En outre, la CEE fournit des données sur la comptabilité nationale de tous les pays en transition membres de la Commission à la Division de statistique et à la Division de l'analyse des politiques de développement du Secrétariat de l'ONU. Par ailleurs, la Division de statistique de la CEE utilise les statistiques concernant le commerce extérieur tirées de la base de données Comtrade maintenue à New York.

96. La CEE coopère également avec le Département des affaires économiques et sociales dans le domaine de l'analyse économique et est régulièrement consultée par ce département au sujet de l'évolution des pays en transition lorsque celui-ci établit son rapport sur l'économie mondiale. En outre, ces deux entités ont collaboré aux préparatifs de la Conférence ministérielle de la CEE sur le vieillissement, tenue en septembre 2002.

*Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)*

97. La CESAP et le Département des affaires économiques et sociales ont collaboré à la planification de la réunion plénière du Sommet mondial pour le développement durable et ont étroitement collaboré au suivi régional du Plan d'application de ce Sommet mondial, eu égard notamment aux modalités régionales de mise en oeuvre, d'examen et d'évaluation du Plan d'application.

98. Dans le domaine de la promotion de la femme, la CESAP et le Département des affaires économiques et sociales ont organisé le Colloque judiciaire sur l'application du droit international relatif aux droits de l'homme au niveau national, tenu en novembre 2002 puis ont collaboré à la planification d'un atelier de formation sous-régionale visant à faire mieux comprendre aux responsables gouvernementaux les obligations juridiques découlant de la Convention sur

l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à renforcer les moyens dont ils disposent pour établir des rapports en application de l'article 18 de la Convention. De concert, ils ont organisé le deuxième Forum parlementaire Afrique/Asie sur la sécurité humaine et la sexospécificité : « Le rôle du législatif » qui visait à renforcer le rôle des parlementaires dans la promotion de l'égalité entre les sexes eu égard aux aspects liés à la sécurité humaine des objectifs du Millénaire pour le développement.

99. Dans le domaine du développement des statistiques, la CESAP a collaboré avec le Département des affaires économiques et sociales à la mise en oeuvre du projet financé sur le compte pour le développement relatif au renforcement des capacités régionales pour améliorer les statistiques en Asie du Sud-Est, qui vise à établir un réseau d'échanges d'informations statistiques en Asie du Sud-Est pour mieux répondre aux besoins de données dans cette sous-région et à faciliter la formation régionale dans le domaine des statistiques. En outre, ils ont conjointement organisé des réunions et des ateliers techniques pour la région, notamment sur l'application du système de comptabilité nationale (SCN) de 1993, sur les statistiques du commerce pour les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement et sur les classifications.

100. Dans le domaine des politiques et de la recherche pour le développement, la CESAP et le Département des affaires économiques et sociales procèdent conjointement à la planification d'un programme de formation qui permettra à environ 25 spécialistes du renforcement des capacités, nommés par leurs gouvernements, d'entreprendre des travaux de recherche sur les questions relatives au vieillissement en Asie.

*Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)*

101. Dans le contexte du projet Link<sup>2</sup>, la CEPALC et le Département des affaires économiques et sociales ont fourni de concert une assistance technique visant à renforcer les capacités des pays de l'Amérique latine, en particulier en Amérique centrale, en vue d'établir un modèle macroéconomique. La CEPALC a aussi collaboré avec le Département à la diffusion d'une méthodologie et de classifications des comptabilités nationales. La CEPALC a notamment signé avec la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU un accord visant à diffuser sur son site Web la version espagnole du bulletin « System of National Accounts news and notes ». Cette collaboration s'est par ailleurs étendue aux statistiques sociales et, actuellement, ces deux entités mettent conjointement en oeuvre un projet financé sur le compte pour le développement sur le renforcement des réseaux d'institutions et d'experts pour accélérer la formulation des statistiques sociales et environnementales dans les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes. La CEPALC et la Division de la promotion de la femme du Département des affaires économiques et sociales procèdent à l'exécution d'un autre projet financé sur le compte pour le développement concernant la gouvernance démocratique et l'égalité entre les sexes en Amérique latine et dans les Caraïbes, dont l'objectif est de renforcer les capacités des mécanismes nationaux de promotion de l'égalité entre les sexes afin d'intégrer les demandes et les besoins des femmes dans les programmes nationaux de bonne gouvernance et de réforme de l'État.

102. La CEPALC continue de fournir au Département des affaires économiques et sociales des données sur l'économie de l'Amérique latine et des Caraïbes qui sont

utiles pour établir le *Rapport sur la situation et les perspectives économiques dans le monde*.

*Commission économique pour l'Afrique (CEA)*

103. La CEA a pris part à une réunion du groupe spécial d'experts organisée par le Département des affaires économiques et sociales à Bahia (Brésil) en février 2003 sur le thème « Innovations en matière de gouvernance et d'administration publique pour lutter contre la pauvreté ». Cette réunion a donné aux experts l'occasion de partager leurs vues et leurs données d'expérience sur les questions ci-après : formulation et mise en oeuvre des politiques de lutte contre la pauvreté; planification nationale de la lutte contre la pauvreté; mécanismes de suivi et d'évaluation des politiques et stratégies de lutte contre la pauvreté; et renforcement des capacités nationales aux fins d'une bonne gouvernance et d'une administration publique saine en vue de réduire la pauvreté. La CEA a présidé la dernière séance de la réunion sur « La voie à suivre », qui a donné lieu à d'utiles recommandations politiques visant à renforcer la lutte contre la pauvreté.

104. La CEA collabore par ailleurs avec le Département des affaires économiques et sociales et avec la CNUCED à la formulation d'un projet visant à aider la République-Unie de Tanzanie à tenir compte dans son action de développement de la contribution des petites industries extractives, notamment en évaluant dans quelle mesure celles-ci facilitent les interventions ciblées visant à réduire la pauvreté dans les communautés concernées.

*Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)*

105. Dans le cadre de sa coopération avec la CESAO pour les questions relatives à la jeunesse, le Département des affaires économiques et sociales a contribué financièrement à l'établissement d'un annuaire des organisations non gouvernementales concernant la jeunesse dans la région de la CESAO et d'un annuaire des organisations non gouvernementales concernant les jeunes femmes dans la région de la CESAO, afin de resserrer les liens entre les organisations non gouvernementales s'occupant de la jeunesse. En outre, en collaboration avec la Division de la promotion de la femme et le Département de l'information de l'ONU ainsi qu'avec l'UNESCO, la CESAO a organisé la réunion d'un groupe d'experts sur la participation et l'accès des femmes aux médias et sur l'impact et l'utilisation des médias en tant qu'instrument de promotion et d'autonomisation des femmes (Beyrouth, novembre 2002).

106. Pour ce qui est de la promotion de l'intégration sociale des personnes handicapées, la CESAO procède à l'exécution de deux projets financés par le Département des affaires économiques et sociales sur la promotion de l'autonomie et des activités génératrices de revenus des personnes handicapées. La CESAO et le Département collaborent également à des activités concernant le vieillissement. La CESAO a organisé une table ronde sur le Plan d'action des pays arabes sur le vieillissement jusqu'en l'an 2012. Ces deux entités ont également collaboré à la tenue d'un séminaire sur l'organisation et la gestion des organismes de statistique ayant pour objet d'examiner les questions stratégiques de l'organisation et de la gestion des statistiques officielles (Muscat, avril 2002).

## 2. Coopération avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

107. La CNUCED et les commissions régionales continuent de collaborer très étroitement et de tirer respectivement parti des avantages comparatifs. Les secrétaires exécutifs et le Secrétaire général de la CNUCED tiennent tous les deux ans une réunion conjointe, à l'occasion de la session du Conseil économique et social à Genève, en vue d'échanger des vues sur les moyens de fournir un appui conjoint aux pays en développement et aux pays les moins avancés, notamment pour les aider à s'intégrer au système commercial mondial.

### *Commission économique pour l'Europe (CEE)*

108. La CEE collabore de longue date avec la CNUCED dans le domaine de l'analyse économique. La CNUCED s'inspire souvent des travaux de la CEE sur les pays en transition et, à son tour, la CEE fait régulièrement fond sur le *Rapport de la CNUCED sur le commerce et le développement* en tant que document d'information de base sur le contexte économique mondial des pays de la CEE.

109. Pour ce qui est du commerce, la CEE a pris part à une conférence internationale sur l'harmonisation et l'équivalence dans le domaine de l'agriculture biologique organisée par la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM) et la CNUCED. Sur l'invitation de la CNUCED, le Président du Groupe de travail de la CEE sur les politiques d'harmonisation technique et de normalisation a présenté un exposé sur les activités pertinentes du Groupe de travail. Comme suite à cette conférence, il a été décidé de créer une équipe spéciale chargée d'élaborer des propositions en vue d'une telle harmonisation. Des représentants de la CEE, de la CNUCED, de la FAO, de l'IFOAM et d'autres organismes intéressés ont pris part à une réunion d'organisation tenue à Genève en décembre 2002 et actuellement le Groupe de travail susmentionné de la CEE aide cette équipe spéciale à définir ses éventuelles futures activités.

110. Dans le domaine de la facilitation du commerce, la CNUCED oeuvre activement avec la CEE à la préparation du Forum international de mai 2003 sur la facilitation du commerce, le partage des fruits de la mondialisation dans le nouvel environnement en matière de sécurité. La CNUCED est par ailleurs un vice-président du Groupe de travail des procédures du commerce international, principal groupe de facilitation du commerce du Centre de la CEE pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques. La CEE et la CNUCED collaborent par ailleurs à l'application des recommandations, des instruments et des pratiques en matière de facilitation du commerce et échangent des informations et des idées sur le rôle du commerce électronique dans le développement. Il s'agit notamment des résultats des travaux de l'Équipe de spécialistes du développement de l'entreprise via Internet de la CEE qui analyse l'évolution du commerce électronique dans les pays européens en transition et compare leur situation avec celle des pays en développement.

### *Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)*

111. La CESAP a continué de collaborer étroitement avec la CNUCED à des activités régionales, telles que la Conférence conjointe CNUCED-CESAP pour la région de l'Asie et du Pacifique sur les « Stratégies de commerce électronique pour le développement », à l'issue de laquelle elles ont adopté la Déclaration sur le commerce électronique pour le développement, dans laquelle ces deux entités se

sont engagées à coopérer plus étroitement et à prendre des dispositions pour formuler et mettre en oeuvre des stratégies de commerce électronique pour le développement. Cette déclaration a été communiquée à la réunion préparatoire régionale du Sommet mondial sur la société de l'information tenu au Japon en janvier 2003.

112. Pour ce qui est du Programme de Doha pour le développement, la CNUCED contribuera substantiellement à la Réunion de la CESAP des hauts fonctionnaires du commerce sur le Programme de négociation de l'OMC : Perspectives régionales dans le contexte de la réunion préparatoire de la réunion de Cancun, qui aura lieu à Bangkok du 10 au 12 juin 2003. La CNUCED a par ailleurs fourni un appui non négligeable aux activités de la CESAP visant à aider les pays en développement à accéder plus facilement à l'OMC par le biais de la coopération régionale.

*Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)*

113. Sur la demande de la CNUCED, le siège sous-régional de la CEPALC à Mexico a lancé le *Rapport de la CNUCED sur le commerce et le développement en 2002* en Amérique latine. La CNUCED et la CEPALC ont échangé des idées par le biais d'une conférence vidéo du Groupe d'experts sur la concurrence en Amérique centrale. En octobre 2002, la CEPALC a pris part à deux réunions organisées par la CNUCED à Genève sur le « Renforcement des capacités d'orientation et de négociation concernant les grandes questions de commerce et d'environnement », et sur les « Prescriptions environnementales et le commerce international ». Au printemps 2003, la CEPALC et la CNUCED ont organisé conjointement à La Havane (Cuba), une réunion d'un groupe d'experts sur les produits et les services écologiques ainsi qu'un cours de formation régional sur le renforcement des capacités et la coopération technique pour les pays en développement à l'appui de leur participation au Programme de Doha de l'OMC.

*Commission économique pour l'Afrique (CEA)*

114. En collaboration avec la CNUCED et d'autres organisations, la CEA a organisé en avril 2003, à Addis-Abeba, une réunion du groupe spécial d'experts consacrée à l'Afrique et l'Accord de l'OMC sur l'agriculture. Le débat a porté sur quatre questions interdépendantes, à savoir l'accès aux marchés pour les produits agricoles africains; les politiques de soutien interne et de subventions aux exportations; les dispositions spéciales en faveur des pays en développement; et les préoccupations « non commerciales », telles que la sécurité alimentaire, le développement rural et la lutte contre la pauvreté. Les recommandations adoptées en la matière seront examinées par une autre réunion du groupe spécial d'experts qui sera organisée pour préparer la Conférence des ministres africains du commerce qui doit avoir lieu à Maurice en juin 2003.

115. En outre, la CEA, en collaboration avec la CNUCED et d'autres organisations régionales africaines, a organisé une série d'ateliers de haut niveau ayant pour objet d'aider les pays africains à comprendre les questions en jeu dans les négociations sur le commerce des services en application des Accords de l'OMC (Genève, septembre 2002; Johannesburg, avril 2002; et Addis-Abeba, juin 2003). L'objet de ces ateliers était de formuler une position commune sur les principaux problèmes avant la tenue de la cinquième Réunion ministérielle de l'OMC qui doit avoir lieu à Cancun (Mexique) en septembre 2003. On s'attend en outre à ce que les

recommandations faites durant ces réunions soient approuvées par la Conférence des ministres africains du commerce à Maurice en juin 2003.

*Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)*

116. La coopération entre la CESAO et la CNUCED est axée sur l'investissement étranger direct et sur d'autres questions économiques. Ces deux institutions mettent en oeuvre un projet sur l'établissement de réseaux de compétences en matière d'investissement étranger direct au sein des États membres de la CESAO. Dans le contexte de ce projet, un atelier régional sur les normes méthodologiques internationales de compilation des données pour les investissements et les activités des sociétés transnationales a été organisé à Beyrouth en octobre/novembre 2002.

117. Au nombre des autres activités exécutées en coopération avec la CNUCED, on peut citer l'organisation d'une réunion d'un groupe d'experts sur « La définition de positions communes face aux questions relatives à la législation et à la politique en matière de concurrence dans la région de la CESAO », tenue à Abou Dhabi du 28 au 30 janvier 2002. Cette réunion a permis d'examiner les rapports existant entre la concurrence, le commerce, le développement et les politiques et lois concernant les investissements étrangers directs dans les pays arabes; de promouvoir un dialogue entre les secteurs privé et public sur les politiques de concurrence nationale; et d'élaborer des directives en vue de la formulation de bonnes pratiques dans la législation et la politique en matière de concurrence dans les pays membres de la CESAO.

### **3. Coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)**

118. Au cours de la période à l'examen, la compression considérable des fonds alloués par le PNUD aux projets de coopération technique exécutés par les commissions régionales s'est stabilisée. La coopération entre les commissions et leurs bureaux régionaux respectifs a porté sur des thèmes ou des domaines spécifiques tels que l'environnement et le développement durable, la lutte contre la pauvreté et les statistiques. On trouvera ci-après des exemples de coopération dans ces domaines et d'autres. Certaines des commissions ont par ailleurs collaboré étroitement avec le système du coordonnateur résident et les bureaux nationaux du PNUD au processus de bilan commun de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour certains pays membres dans leurs régions respectives.

*Commission économique pour l'Europe (CEE)*

119. Le PNUD a fourni un appui logistique aux Études de performance environnementale menées par la CEE dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, en Serbie-et-Monténégro et en Géorgie ainsi qu'un appui financier aux préparatifs nationaux de la Conférence ministérielle « Environnement pour l'Europe » qui aura lieu en Ukraine en mai 2003 et dont la CEE assure le secrétariat.

120. Le PNUD a continué de financer le projet de la CEE, qui consiste à aider les pays de la CEE et de la Communauté d'États indépendants à améliorer les statistiques utilisées pour rendre compte du développement humain, et a en outre alloué des fonds au titre du projet de la CEE concernant la mise sur pied d'un site Web consacré aux statistiques différenciées en fonction du sexe pour l'Europe et l'Amérique du Nord. La CEE et le PNUD ont étroitement collaboré à la formulation d'un projet sur l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements

climatiques. Le PNUD a aussi été un agent d'exécution des projets du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), élaborés par la CEE, et a fourni une aide directe au Bélarus au titre de trois projets de ce type.

121. Dans le domaine de l'industrie électronique et du développement des technologies de l'information et des communications, la CEE a mis au point une composante égalité entre les sexes du projet régional du PNUD sur la gouvernance en matière électronique tandis que le PNUD a contribué à l'organisation d'une table ronde intitulée « Surmonter les obstacles au développement d'une société de l'information : une solution par les entreprises », tenue à Genève en février 2003.

*Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)*

122. Conformément aux rôles et aux responsabilités qui sont les leurs, la CESAP et le PNUD ont axé leur collaboration sur la mise en oeuvre d'un projet conjoint sur trois ans en vue de faciliter la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ce projet se propose d'améliorer les connaissances et les capacités analytiques et techniques dans la région puis d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la réduction de la pauvreté. Ce projet permettra par ailleurs de promouvoir les échanges d'informations et de données d'expérience et sera axé sur l'analyse comparative afin de recenser et de transposer les bonnes pratiques pour lutter contre la pauvreté. Le projet donnera notamment lieu à deux importants rapports détaillés sur l'appui aux objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique. Ces rapports permettront non seulement de procéder à des comparaisons de données quantitatives mais encore d'illustrer les tendances et les schémas régionaux dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en s'attachant à certains pays ainsi qu'à des groupes de pays.

*Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)*

123. La CEPALC a coordonné l'établissement du rapport intitulé « Meeting the Millennium Poverty Reduction Targets in Latin America and the Caribbean » (Parvenir aux objectifs du Millénaire en matière de lutte contre la pauvreté en Amérique latine et dans les Caraïbes), qui présente une synthèse des conclusions d'un projet commun PNUD/CEPALC de coopération technique qui a évalué la capacité des pays d'Amérique latine et des Caraïbes de parvenir aux objectifs du Millénaire pour le développement en matière de pauvreté. La CEPALC a par ailleurs contribué de façon non négligeable au projet du PNUD sur la démocratie et le développement en Amérique latine et a organisé un atelier sur l'économie et la démocratie et leurs incidences pour l'Amérique latine qui a eu lieu à Santiago (Chili) les 29 et 30 novembre 2002. La CEPALC a aussi contribué au projet du PNUD sur la démocratie et les institutions en Amérique latine, en faisant bénéficier de données macroéconomiques, d'informations statistiques et d'analyses d'économie politique des indicateurs de gouvernance dans la région andine.

124. Pour ce qui est du financement du développement durable, la CEPALC et le PNUD ont collaboré à un projet comportant des études de cas dans sept pays d'Amérique latine. Ils ont aussi conjointement organisé une manifestation parallèle sur le financement et les investissements en faveur du développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes, en marge du Sommet de Johannesburg. Pour ce qui est des politiques fiscales et de l'application d'instruments économiques à la gestion de l'environnement, la CEPALC et le PNUD collaborent depuis 1999 à un

projet qui s'est traduit par 10 études de cas nationaux, des réunions et séminaires régionaux et nationaux ainsi que par la publication de divers documents. Des activités conjointes de renforcement des capacités sont également en cours.

125. La CEPALC et le PNUD ont aussi prêté conjointement une assistance technique aux activités nationales suivantes : renforcement du secteur énergétique à Cuba; réforme du système de sécurité sociale au Panama; établissement d'un programme de développement humain national à Belize; et élaboration, à l'intention du Ministère du développement communautaire et des affaires féminines de Trinité-et-Tobago, de politiques et d'un plan d'action pour l'égalité entre les sexes. La CEPALC et le bureau du PNUD à Cuba ont lancé un projet de recherche concernant le développement social à Cuba. Avec le bureau du PNUD au Costa Rica, la CEPALC a fourni de nombreuses données statistiques et analytiques en vue de la publication *State of the Region*, rapport annuel sur le développement économique et social en Amérique centrale. De concert avec le PNUD et l'Organisation panaméricaine de la santé, une étude est prévue sur les coûts économiques de l'impact de la pollution de l'eau sur la santé. En 2002, une étude analogue a été effectuée à l'intention des autorités mexicaines. En Colombie, la CEPALC et le PNUD ont exécuté un projet conjoint intitulé « Appui à la mise en oeuvre d'un système d'indicateurs sur le développement durable ». La CEPALC collabore par ailleurs avec le PNUD à l'exécution de projets extrabudgétaires; ainsi, elle collabore avec le bureau du PNUD en El Salvador au projet intitulé « Programme d'appui : violence au sein d'une société en transition » et avec le bureau du PNUD au Mexique au projet intitulé « Mise à jour et consolidation de la stratégie mexicaine pour la coopération en matière de développement », qui est axé sur la coopération technique entre pays en développement. En El Salvador, la CEPALC et le PNUD ont aussi collaboré à des missions d'évaluation des catastrophes naturelles en 2001.

*Commission économique pour l'Afrique (CEA)*

126. La Commission économique pour l'Afrique et le PNUD ont notamment collaboré en participant à leurs réunions respectives et en organisant des activités conjointes. Le PNUD a continué de prendre part aux réunions de coordination régionale des organismes des Nations Unies en Afrique organisées sous les auspices de la CEA. Ces deux entités ont par ailleurs pris part à des activités conjointes au niveau national dans le contexte du système du coordonnateur résident et du processus du bilan commun de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement dans plusieurs pays de la région.

127. En mai 2002, la CEA et le PNUD ont conjointement organisé le cinquième Forum sur la gouvernance en Afrique à Maputo (Mozambique) sur le thème « Gouvernance régionale et lutte contre la pauvreté en Afrique ». Ce forum a réuni des représentants de gouvernements, de la société civile, du secteur privé et d'organisations partenaires en vue d'examiner les questions ci-après : direction politique et participation; facilitation de l'accès aux services sociaux et amélioration des prestations; décentralisation fiscale et gestion financière; et liens et intégration. Un certain nombre de recommandations ont été adoptées par ce forum.

*Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)*

128. La CESAO a établi des liens de coopération dans le domaine du développement social avec les bureaux nationaux du PNUD dans le monde arabe. Elle a aussi collaboré avec le PNUD pour mettre en oeuvre un projet sur les

statistiques ventilées par sexe et sur les problèmes de la pauvreté. La CESAO et le PNUD, de concert avec le Ministère des affaires sociales au Liban, sont convenus d'organiser une série d'ateliers de formation sur la réforme et le renforcement des capacités des centres au service du développement social. En outre, la CESAO et le bureau du PNUD au Liban ont organisé un atelier sur la tarification de l'eau et la législation des eaux souterraines, tenu à Beyrouth en janvier 2003, dans le cadre du projet sur un cadre politique national de gestion des ressources en eau au Liban.

129. La CESAO et le bureau du PNUD en Jordanie exécutent conjointement un projet intitulé « Vers une politique de développement social intégré en Jordanie » qui vise à appuyer le développement et le renforcement des politiques sociales en Jordanie en examinant comment le Gouvernement procède pour formuler des politiques sociales. Ils collaboreront également à l'élaboration de profils et de stratégies de développement humain pour le pays. La CESAO et le bureau du PNUD en Iraq apportent conjointement leur concours à l'établissement du rapport national sur le développement humain.

130. Un important projet régional dans le domaine des statistiques, lancé en 1997 et financé au premier chef par le PNUD, s'emploie à promouvoir les programmes de statistiques ventilées par sexe dans les pays arabes. Ce projet, actuellement mis en oeuvre dans 12 pays arabes, concerne un large éventail de producteurs et d'utilisateurs de statistiques sexospécifiques.

### III. Coopération interrégionale

#### A. Thème de la coopération interrégionale : « Incidences des négociations commerciales sur le développement : une perspective régionale »

131. Les participants à la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC, qui a eu lieu à Doha en novembre 2001, ont promis d'étudier les préoccupations des pays en développement en ce qui concerne le développement, s'écartant ainsi de façon importante des huit cycles précédents des négociations commerciales multilatérales. Ainsi, la Déclaration de Doha affirmait la volonté de mettre « les besoins et les intérêts des pays en développement au centre du Programme de travail »<sup>3</sup>. En outre, la Déclaration reconnaissait « la vulnérabilité particulière des pays les moins avancés et les difficultés structurelles spéciales qu'ils rencontrent dans l'économie mondiale » et ses auteurs se disaient « déterminés à remédier à la marginalisation des pays les moins avancés dans le commerce international et à améliorer leur participation effective au système commercial multilatéral »<sup>4</sup>. Le programme des négociations de Doha touche des secteurs intéressant tous les pays, entre autres : l'agriculture; les services; l'accès aux marchés pour les produits non agricoles; les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), notamment en ce qui concerne la santé publique; les règlements de l'OMC en matière de mesures antidumping, les subventions et les accords commerciaux régionaux; le Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends; les liens entre le commerce et l'environnement; le commerce électronique; les dispositions relatives au traitement spécial et différencié; les liens entre le commerce, la dette et la finance; le commerce et les transferts de technologies; la coopération technique et le renforcement des

capacités; les liens entre le commerce et les investissements; l'interaction entre le commerce et les politiques en matière de concurrence; la transparence dans la passation des marchés publics; et la facilitation du commerce. Une décision concernant les négociations sur les quatre derniers sujets sera prise ultérieurement, par consensus explicite, à la Conférence ministérielle de Cancun, en septembre 2003.

*État des négociations à la suite de la Réunion ministérielle de Doha*

132. Le programme de Doha est vaste et ambitieux. Étant donné l'importance primordiale des négociations et leurs conséquences sur les mesures nationales et internationales en matière de développement, les commissions régionales veillent à améliorer la capacité des pays en développement à formuler et à mettre en oeuvre des stratégies leur permettant de bénéficier de la mondialisation économique, de renforcer leurs positions de négociation à l'OMC et de promouvoir le commerce intrarégional comme étape d'intégration dans l'économie mondiale.

133. Au coeur du programme de Doha se trouvent la libéralisation de la production et du commerce de produits agricoles ainsi que les questions et les préoccupations concernant la mise en oeuvre, dans un sens large. À cet égard, l'échec des négociations visant à réduire les subventions agricoles qui créent des effets de distorsion sur les échanges commerciaux et l'échec des démarches en vue d'un accord sur la portée des pourparlers destinés à libéraliser le commerce agricole avant la date butoir du 31 mars 2003 ont constitué un revers important. L'agriculture étant un secteur très important pour la plupart des pays en développement et des pays les moins avancés, il n'est guère de changement dont l'avènement contribuerait davantage au développement et à l'atténuation de la pauvreté que l'ouverture complète des marchés des pays développés aux biens produits par les pays en développement. De même, le non-respect des dates butoirs fixées pour les négociations sur le traitement spécial et différencié et sur les produits pharmaceutiques essentiels pour les pays dépourvus de capacité de production locale dans ce domaine a gravement alarmé les pays en développement engagés.

134. Pour les pays en développement, une participation efficace et profitable à l'OMC est indispensable pour éviter d'être marginalisés dans une économie mondiale en voie de globalisation rapide. Or, les obstacles auxquels ces pays font face sont considérables. Un grand nombre d'entre eux ne sont toujours pas membres de l'OMC. Même dans le cas d'un nombre important de membres de l'OMC, il est difficile de se conformer aux divers accords complexes ayant force contraignante aux termes des règles de l'OMC, y compris l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Un nouvel AGCS élargi pourrait comporter une définition plus large des services visés par cet accord ainsi que d'autres dispositions nouvelles. Même sans complexité additionnelle, un grand nombre de pays en développement sont bien loin de pouvoir tirer profit des dispositions de l'OMC afin de promouvoir leurs intérêts nationaux. Par exemple, au cours des huit ans d'activité de l'OMC, 300 affaires ont été soumises à l'Organe de règlement des différends, à titre individuel ou conjoint. Parmi les pays en développement, ce sont ceux de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes qui ont le plus fait appel à cet organe. Les pays de cette région, individuellement ou avec d'autres, ont été parties à près de 23 % du nombre total de demandes de consultations<sup>5</sup>.

135. La CNUCED et les commissions régionales, ainsi que d'autres organismes compétents des Nations Unies, ont contribué, par des analyses, à l'établissement

d'un programme dynamique de développement, dans le cadre de la préparation des pays en développement au cycle de négociations de Doha sur le développement. Ces organismes, qui s'étaient employés à réaliser un consensus dans leurs régions respectives avant la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC à Doha, s'efforcent de faire de même en préparation de la cinquième Conférence ministérielle qui aura lieu à Cancun (Mexique), du 10 au 14 septembre 2003, en organisant des réunions d'orientation au niveau intergouvernemental, en publiant des documents périodiques ou non et en organisant des séminaires et des ateliers de travail.

136. De nombreux pays en développement, y compris des membres de l'OMC, particulièrement les pays à petite économie et ceux qui se trouvent dans les catégories désavantagées, comme les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement, ont besoin d'un appui soutenu pour développer leurs institutions, pour élargir leurs connaissances en ce qui concerne le cadre juridique de l'OMC et la mise en oeuvre de ses divers accords, et pour formuler des politiques et des règlements au niveau national. Bien que la plus grande partie de ce travail soit principalement réalisée par l'OMC et la CNUCED au moyen de leurs programmes de coopération technique, les commissions régionales, compte tenu de leur proximité géographique et de considérations de rentabilité, travaillent bien souvent en collaboration avec les organisations mondiales à la réalisation de ces programmes. En fait, l'OMC et la CNUCED ont conclu des arrangements de coopération, notamment des mémorandums d'accord, avec les commissions régionales en vue d'assurer un appui aux pays en développement. Depuis 2000, la CESAP et l'OMC exécutent dans la région de la CESAP un programme conjoint d'assistance technique qui a reçu des éloges de la Commission pour les possibilités importantes de renforcement des capacités qu'il offre aux pays en développement. Il s'agit d'un programme de deux semaines, offert tous les deux ans, et comportant des cours sur les politiques commerciales et des séminaires spécialisés sur l'évolution des négociations de Doha. De même, la CEPALC a accueilli un cours régional de formation de deux semaines organisé par la CNUCED et portant sur les principales questions qui se posent sur la scène économique internationale, particulièrement dans le cadre des négociations commerciales multilatérales actuelles; en outre, la CESAO et l'OMC ont organisé, en décembre 2002, un atelier de formation portant sur le commerce des services et destiné aux pays arabes. La CESAO, en coopération avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), a aussi organisé, en août 2002, un colloque spécial sur les droits de propriété intellectuelle à l'intention des magistrats libanais. Toutes les commissions régionales offrent des services consultatifs sur la procédure à suivre pour accéder à l'OMC et sur les questions de politique commerciale.

137. En dépit du fait que l'objectif déclaré de l'OMC soit d'arriver à une forme d'« universalité », de nombreux pays, presque inmanquablement se trouvant dans la catégorie des pays en développement, ne font pas encore partie du système de l'OMC. En avril 2003, parmi les membres et membres associés des commissions régionales, 29 n'avaient que le statut « d'observateur » alors que 33 autres étaient « sans statut »<sup>6</sup>. La plupart des pays qui ne sont pas membres de l'OMC se trouvent dans l'une ou l'autre des catégories vulnérables (19 pays parmi les pays les moins avancés, dont 9 en Afrique; 12 États insulaires en développement; et 14 pays en développement sans littoral). Certains de ces « indépendants » poursuivent des négociations en vue de devenir membres de l'OMC quasiment depuis la fondation

de l'Organisation en 1995, alors que quelques autres ont commencé leur négociation d'accession même avant 1995, sous le régime de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). À l'heure actuelle, seul l'article XII de l'Accord constituant l'OMC s'applique à une telle situation; celui-ci dispose simplement que : « Tout État ou territoire douanier distinct jouissant d'une entière autonomie (...) pourra accéder au présent Accord à des conditions à convenir entre lui et l'OMC. » En pratique, l'ambiguïté de cette disposition permet toutes sortes de pressions. Les leçons tirées de l'expérience des pourparlers des pays cherchant à accéder à l'accord révèlent, entre autres, des retards persistants, d'importantes lacunes dans la compréhension que certains participants doivent avoir des répercussions de certains règlements de l'OMC sur leurs économies, le refus de certains membres de reconnaître aux candidats les avantages de certaines « méthodes des négociations d'Uruguay » (par exemple, certaines dispositions spéciales de protection en vertu de l'article 5) et le refus de certains membres de permettre une période raisonnable de transition pour la mise en oeuvre d'accords complexes comme l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce<sup>7</sup>.

138. Des études ont montré que la motivation des nouveaux membres de l'OMC est généralement plus forte que celle des membres plus anciens ayant un niveau comparable de développement<sup>8</sup>. Il est remarquable qu'aucun des pays les moins avancés ne soit parvenu à adhérer à l'OMC depuis sa création en janvier 1995 et qu'un seul d'entre eux (Vanuatu) soit parvenu au terme des négociations. L'Union européenne (UE) a recommandé le recours à un « traitement accéléré » dans le cas des pays les moins avancés. Elle a donné quelques indications de ce que devait être ce traitement accéléré en définissant des normes et des procédures minimales : i) admissibilité automatique des pays les moins avancés qui accèdent à l'OMC à toutes les dispositions concernant un traitement spécial et différencié en vertu des accords de l'OMC en vigueur; ii) prise en compte absolue des contraintes qui sont celles des pays les moins avancés lorsqu'il leur est demandé de faire des concessions; et iii) fourniture d'un soutien technique adéquat au moment du processus d'accession<sup>9</sup>. La réunion de réflexion de haut niveau des négociateurs commerciaux africains préparatoire à la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC, organisée par la CEA et par l'Organisation de l'unité africaine en collaboration avec la CNUCED, l'OMC et le Consortium pour la recherche économique en Afrique, en juin 2001, a recommandé qu'il ne soit pas demandé aux gouvernements accédant à l'OMC de prendre des engagements plus exigeants que ceux des membres actuels de l'OMC et elle a insisté sur l'importance d'accorder des périodes de transition adéquate aux pays qui accèdent à l'OMC. En outre, les participants à la réunion ont convenu qu'un « programme de négociations positif » devrait prendre en compte l'application des dispositions de l'OMC relativement à « un traitement spécial et différencié » pour les pays en développement. Par conséquent, l'adoption, par le Conseil général de l'OMC, en décembre 2002, de directives visant à simplifier l'adhésion des pays les moins avancés à l'OMC a été une mesure importante. Toutefois, l'efficacité de ces directives reste à démontrer.

#### *Scénarios régionaux et groupements d'intégration*

139. Dans un monde d'échanges multipolaires où coexistent des intérêts multiples et complexes, le régionalisme a fait l'objet d'une attention croissante, tant de la part des pays développés que des pays en développement, comme mesure stratégique intéressante leur permettant de poursuivre leurs intérêts économiques. Par

conséquent, des quelque 200 arrangements commerciaux régionaux notifiés au GATT/OMC au cours des 50 dernières années, près de la moitié ont été conclus depuis 1990, en particulier au cours des dernières étapes des négociations d'Uruguay, étant donné les retards persistants subis par les négociations pour aboutir à un résultat heureux. À l'heure actuelle, tous les principaux pays commerciaux sont parties à un ou plus généralement deux ou trois arrangements commerciaux régionaux ou à un certain type d'arrangements d'intégration régionale. Les mesures régionales sont importantes pour deux raisons. En premier lieu, les accords régionaux sont généralement conclus entre d'importants partenaires commerciaux et, par conséquent, ils ont un impact immédiat et considérable sur les importations et les exportations. En second lieu, les engagements régionaux vont souvent beaucoup plus loin que les engagements pris au niveau multilatéral. En ce qui concerne les tarifs applicables aux importations, un grand nombre de ces accords commerciaux préférentiels n'imposent pas de tarifs en matière d'importations, ce qui n'est pas le cas lors des pourparlers de l'OMC.

140. En général, le commerce régional continue d'occuper une part de plus en plus importante dans le commerce mondial<sup>10</sup>. Non seulement les arrangements commerciaux régionaux constituent-ils une garantie contre la forte instabilité de la situation mondiale, ils permettent aussi à certains pays d'acquérir une expérience importante pour s'engager dans un régime commercial multilatéral. Toutefois, il est essentiel que ces arrangements commerciaux demeurent libres et qu'ils soient conformes aux objectifs de l'OMC. Le fait d'accéder à de tels arrangements permet à certains pays de réaliser des réformes économiques, d'abaisser les barrières commerciales et de renforcer les liens et les relations avec d'autres pays dont l'appui peut être utile lors des négociations en vue d'accéder à l'OMC. Les arrangements commerciaux régionaux ne doivent être perçus que comme des compléments – et non des remplacements – de l'arrangement commercial mondial prévu dans le processus de l'OMC.

141. Au cours de la dernière décennie, la région de la CEE a vécu des changements majeurs dans ses relations commerciales. La libéralisation commerciale poussée réalisée depuis 1989 dans les anciens pays à économie planifiée et, plus récemment, les démarches entreprises par un grand nombre de ces pays en vue de devenir membres de l'Union européenne ont provoqué une réorientation rapide de leur commerce vers l'Europe de l'Ouest. L'Union européenne a développé ses relations bilatérales par le biais d'accords d'association établis avec ses partenaires d'Europe centrale et d'Europe de l'Est, d'accords de partenariat et de coopération avec la Communauté d'États indépendants (CEI) et, enfin, d'accords de stabilisation et d'association avec ses partenaires d'Europe du Sud-Est. Ces accords ont été élaborés parallèlement au processus d'élargissement de l'Union européenne, en vertu duquel 10 pays deviendront membres en 2004. Pendant ce temps, un grand nombre d'accords préférentiels ont été conclus entre les pays d'Europe de l'Est et la CEI. En Europe centrale et en Europe de l'Est, l'initiative la plus importante est l'Accord de libre-échange d'Europe centrale. Dans la région de la Communauté des États indépendants, presque tous les pays ont signé les uns avec les autres des accords de libre-échange bilatéraux. Toutefois, ces accords ne sont pas tous mis en oeuvre ou appliqués.

142. Récemment, l'Union européenne a lancé un projet d'« Europe élargie », pour lequel la CEE joue un rôle d'appui. Le but de ce projet est de réduire les conséquences négatives de l'élargissement de l'Union européenne sur les pays qui

n'en sont pas membres, notamment les pays voisins de la Communauté d'États indépendants et les pays du Sud de la Méditerranée. Entre-temps, des négociations se poursuivent entre l'Union européenne et la Russie en ce qui concerne l'Espace économique européen commun.

143. Plus de 15 arrangements commerciaux régionaux sont appliqués actuellement dans la région de la CESAP, la plupart se fondent clairement sur des alliances politiques régionales ou des affinités culturelles communes. Les arrangements les mieux intégrés sont ceux qui reposent sur des concepts de libéralisation fondés sur une liste négative (par opposition à une liste positive), dans laquelle les produits et services sont automatiquement couverts, à moins d'être désignés spécifiquement comme faisant l'objet d'exemptions. On peut citer par exemple l'Accord commercial entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande dans le cadre de relations économiques plus étroites et la Zone de libre-échange des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. D'autres arrangements commerciaux régionaux appliqués dans la région de la CESAP sont fondés sur une libéralisation au moyen d'une liste positive, produit par produit. Il s'agit là d'une forme beaucoup moins avancée d'intégration, dont le Régime préférentiel d'échanges de l'ASACR, et le Groupe de pays mélanésiens fers de lance dans le Pacifique ainsi que l'Accord de Bangkok constituent des exemples, ce dernier ayant gagné un nouvel élan grâce à l'adhésion de la Chine. La Chine s'est aussi montrée intéressée à devenir partie à un arrangement de libre-échange avec l'ANASE. Plus récemment, la région de la CESAP a vu une forte augmentation du nombre d'accords commerciaux bilatéraux, dont plusieurs sont fondés sur des notions de partenariats économiques larges allant au-delà de la libéralisation des tarifs douaniers.

144. En Amérique latine, au cours des années 90, les exportations intrarégionales ont augmenté à un taux plus élevé que la moyenne mondiale même si les résultats de la région ont été inégaux. Le Mexique, les pays d'Amérique centrale et certains pays des Caraïbes ont bénéficié de la demande des États-Unis en matière d'importations et les importations de ces pays ont augmenté à un taux très élevé. Des négociations plurilatérales visant la création d'une Zone de libre-échange des Amériques sont aussi en cours. La croissance du commerce a été particulièrement forte dans le cadre des principaux accords interrégionaux, notamment le Marché commun du Sud (MERCOSUR) et la Communauté andine renouvelée entre 1990 et 1995, alors que les taux de croissance annuels ont été de 22 % et de 19 % respectivement. Dans tous les cas, les exportations de biens et services en Amérique latine ont été sévèrement touchées par la crise internationale des deux dernières années. Selon la CEPALC, l'augmentation des exportations n'a pas entraîné de croissance économique et la région montre encore des taux élevés de « disparité structurelle », une formule utilisée pour désigner l'existence d'énormes différences de productivité entre les secteurs. Après plus d'une décennie d'intégration poussée des pays d'Amérique latine et des Caraïbes dans l'économie mondiale, on ne constate pas de transfert de productivité des profitables sociétés d'exportation vers le reste de l'économie. Dans la même veine, la CEPALC s'est interrogée sur le rôle du commerce et des investissements étrangers dans la promotion des liens entre les sociétés et les secteurs d'exportation, d'une part, et le reste de l'économie, d'autre part. Les exportations reposant sur des ressources naturelles ont généralement plus d'effets d'entraînement en amont et en aval dans les autres secteurs de production de biens et services que les exportations à forte proportion de produits importés, comme c'est

le cas du secteur spécialisé dans la fabrication de produits d'exportation (maquila) du Mexique et des pays d'Amérique centrale.

145. L'Afrique est le partenaire le plus faible dans l'interdépendance mondiale. Le manque de capacités qui frappe un grand nombre de pays africains se traduit aussi par l'inaptitude à tirer parti du lien entre commerce et développement, l'absence de capacités techniques pour analyser les questions commerciales et leurs conséquences sur l'économie africaine; l'inaptitude à s'adapter aux complexités juridiques des accords et des arrangements multilatéraux et bilatéraux; et l'incapacité à faire face efficacement aux problèmes d'approvisionnement qui empêchent les pays africains de devenir des partenaires efficaces dans l'économie mondiale. L'absence d'infrastructure efficace est une cause importante de la faible compétitivité et du niveau très bas des échanges et des investissements intrarégionaux en Afrique. Selon la Banque mondiale, les frais de transport des pays africains sans littoral sont plus de deux fois supérieurs à ceux pratiqués en Asie. En 1990, le Fonds monétaire international (FMI) déterminait que 75 % des pays de l'Afrique subsaharienne avaient des politiques commerciales « restrictives ». Toutefois, seulement 14 % de ces pays sont maintenant considérés comme ayant des politiques commerciales restrictives. Cette situation est encore loin d'être idéale vu que les tarifs douaniers moyens, qui sont de 19 % en Afrique, sont plus élevés que les tarifs moyens de 12 % pratiqués dans le reste du monde. Les tarifs douaniers appliqués aux matières premières comme les fibres en Afrique restent élevés. Imposer des matières premières essentielles destinées aux industries à forte intensité de main-d'oeuvre comme le vêtement et le textile pour la production desquels l'Afrique a un avantage comparatif, va à l'encontre du but recherché. De même, l'application de tarifs douaniers élevés aux engrais, aux pesticides et aux produits chimiques agricoles décourage considérablement la production locale destinée à l'exportation. Les tarifs douaniers appliqués aux matières premières essentielles à la production agricole, comme les engrais (produits par un certain nombre de pays africains), sont en moyenne quatre fois plus élevés qu'en Asie du Sud-Est.

146. La création en 2002 de l'Union africaine pour remplacer l'Organisation de l'unité africaine (OUA), représente une réorganisation importante du mouvement en faveur de l'intégration africaine. L'Union africaine met l'accent sur l'intégration économique comme moyen d'accéder à l'unité politique. Conformément à cette idée, la CEA a organisé, en septembre 2001, la troisième réunion du Forum africain du développement sur le thème « Définir les priorités de l'intégration régionale », en vue de contribuer au processus de création et de lancement de l'Union africaine. La CEA publiera aussi, plus tard cette année, son premier rapport sur l'intégration en Afrique. On y indique qu'au cours de la seconde moitié des années 90, des progrès ont été réalisés vers une intégration économique plus étroite des divers regroupements régionaux africains. En plus de présenter une analyse d'un large éventail de questions concernant l'intégration et d'examiner certains indicateurs particuliers pour chaque communauté économique régionale, le rapport a établi son propre indice d'intégration africaine, composé de données provenant de huit différents secteurs d'activités : commerce; argent et finances; transports; communications; industrie; énergie; alimentation et agriculture; et développement humain et marchés du travail. Les 12 communautés économiques régionales examinées font apparaître des progrès inégaux. Trois sont clairement en avance : l'Union économique et monétaire ouest-africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté de développement de l'Afrique

australe. La Communauté économique des pays des Grands Lacs, qui comprend le Rwanda, le Burundi et la République démocratique du Congo, est en dernière position, en grande partie à cause des guerres incessantes qui ont frappé la région. De même, en raison des guerres survenues dans l'Union du fleuve Mano, qui comprend la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone, la région a enregistré au début des résultats médiocres, quoique l'intégration ait quelque peu progressé ces dernières années lorsque les combats ont pris fin au Libéria.

147. La région de la CESAO souffre aussi de graves handicaps pour ce qui est de tirer le meilleur parti du commerce, tant intrarégional que mondial. En 2001, l'ensemble du commerce arabe représentait 2,6 % du commerce mondial, ce qui est faible en comparaison des autres régions, alors que la part des investissements étrangers directs en faveur des pays arabes ne représentait que 0,8 % de tous les investissements étrangers directs dans le monde. D'autres indicateurs d'intégration à l'économie mondiale en ce qui concerne le commerce des services laissent également à désirer. En ce qui concerne le tourisme, en 2001, la part de la région arabe représentait 4,8 % du nombre de touristes et 3,7 % des recettes du tourisme pour le monde entier.

148. Onze pays arabes, y compris sept membres de la CESAO, sont présentement membres de l'OMC. Cinq autres pays, soit l'Algérie, l'Arabie saoudite, le Liban, le Soudan et le Yémen, dont trois de la région de la CESAO, sont en voie d'accéder à l'OMC. Leur entrée à l'OMC aura des conséquences considérables pour la région. Un grand nombre de pays arabes ont conclu des accords commerciaux avec des pays occidentaux, sous forme d'accords de partenariats euroméditerranéens et d'autres accords bilatéraux, comme l'Accord de libre-échange entre la Jordanie et les États-Unis, ou par le biais de tels accords. Les pays arabes ont conclu des accords destinés à accroître le commerce entre eux. Le plus connu est l'accord sur la Zone de libre-échange des pays arabes; conclu en 1998, il regroupe 14 pays arabes et doit entrer en vigueur en 2005. Les pays membres du Conseil de coopération du Golfe ont aussi établi une zone de libre-échange dans les années 80 et travaillent maintenant à la création d'une union douanière. Les restrictions au commerce sont encore nombreuses dans beaucoup de pays de la région. La réussite de la Zone de libre-échange des pays arabes contribuera aux négociations entreprises avec l'OMC en réduisant – ou en éliminant – les barrières tarifaires et non tarifaires; les accords de partenariat avec l'Union européenne, s'inscrivent aussi dans cette tendance. Certaines mesures récentes prises par les pays arabes en réaction aux défis de la mondialisation et de l'intégration régionale ont des répercussions dans trois principaux secteurs, outre le commerce, à savoir les transports, l'énergie et l'environnement. En ce qui concerne les transports, le Système de transport intégré du Mashreq arabe, élaboré par la CESAO et jusqu'à présent ratifié par 11 pays arabes, préparera la voie à un réseau routier international conforme à des normes mondiales. Dans le secteur de l'énergie, des projets en matière de réseaux de transport d'électricité et de gaz progressent. Dans le domaine de l'environnement, la création du Comité conjoint sur l'environnement et le développement dans la région arabe facilitera l'intégration et l'interaction dans le domaine du développement durable.

#### *Le rôle des commissions régionales*

149. Les commissions régionales, du fait qu'elles sont elles-mêmes des organisations régionales en plus d'être des organes régionaux de l'ONU dans les

domaines économique et social, coopèrent étroitement avec les groupements d'intégration et de coopération régionales dans leurs régions respectives. Leurs interactions de fond sont aussi facilitées par diverses formes de présence sous-régionale dans le cas de trois d'entre elles : la CEA, la CESAP et la CEPALC. En particulier, l'expérience qu'elles ont acquise pendant plusieurs décennies dans l'analyse des tendances du commerce régional et la capacité qu'elles ont d'analyser les conséquences régionales des négociations commerciales multilatérales et des accords avec le GATT/OMC leur confèrent une position exceptionnelle leur permettant d'appuyer les pays en développement qui sont membres ou membres associés de ces commissions dans les rapports de ceux-ci avec les arrangements commerciaux mondiaux et régionaux. Cet appui est nécessaire dans la mesure où des négociations simultanées d'accords commerciaux aux niveaux bilatéral et multilatéral posent de nombreux défis, consistant notamment à : a) veiller à ce que les engagements pris à différents niveaux se renforcent les uns les autres, soient cohérents et ne soient pas contradictoires; b) permettre une interaction plus dynamique entre les secteurs privé et public afin de garantir que ces accords deviennent des instruments efficaces de promotion économique; et c) contribuer au renforcement des capacités afin que les négociateurs puissent défendre et promouvoir les intérêts de leur pays dans le cadre des divers arrangements commerciaux.

150. Outre le rôle bien établi des commissions régionales, qui est de fournir, en coopération avec l'OMC et la CNUCED, une assistance technique pour le renforcement des capacités et de la participation des pays en développement au système de l'OMC, les commissions régionales, grâce à leur proximité géographique, qui constitue un avantage exceptionnel, sont à même d'analyser l'interaction de l'intégration multilatérale et des processus du commerce régional, de favoriser l'échange de données d'expérience entre les pays et de déterminer quelles sont les meilleures pratiques. En outre, compte tenu de la prise de conscience de plus en plus grande de l'effet dynamique que la facilitation du commerce peut avoir sur la compétitivité et l'intégration des marchés, les commissions régionales prennent de plus en plus d'initiatives dans la promotion des mesures de facilitation du commerce dans leurs régions respectives. À ce sujet, elles coopèrent également étroitement entre elles et avec d'autres organismes du système des Nations Unies, comme on le verra à la sous-section B.2 ci-dessous.

## **B. Coopération entre les commissions régionales dans des domaines précis**

### **1. Transport et facilitation des transports**

151. La coopération entre les commissions régionales a constamment progressé en ce qui concerne les efforts concertés visant à harmoniser les formalités de passage des frontières et les normes techniques relatives aux infrastructures des transports et aux procédures commerciales. On peut citer comme exemple de coopération un projet commun sur le renforcement des capacités en vue du développement des liaisons interrégionales de transport terrestre et mixte terrestre-maritime, que toutes les commissions régionales ont commencé à mettre en oeuvre pendant la période 2002-2006, la CESAIO étant actuellement l'institution chef de file. À ce stade, les secteurs ayant progressé sont la ratification d'accords de transport; la désignation d'interlocuteurs nationaux pour les pays participant au projet; et l'adoption de

mesures en vue de l'établissement de profils de pays et de rapports nationaux. Dans le cadre de ce projet, la CEA et la CESAO s'emploient à mettre au point des liaisons interrégionales de transport dans leurs régions géographiques respectives. La CESAP fera de même pour déterminer les liaisons interrégionales appropriées avec la région de la CESAO passant par la République islamique d'Iran et la Turquie.

152. La CESAP et la CEE ont établi un plan de mise en oeuvre relatif aux liaisons de transport Asie-Europe, qui inclut la définition des responsabilités de chacune des commissions en ce qui concerne les 17 pays membres participant au projet, et un projet de mandat pour les interlocuteurs nationaux. Les pays membres du Programme spécial pour les économies des pays d'Asie centrale (PSEPAC) se sont déclarés satisfaits de cette composante du projet pendant la huitième session du Groupe de travail chargé du projet relatif aux infrastructures de transport et à la facilitation du passage des frontières, organisée à Bakou (Azerbaïdjan) en mars 2003. Ce projet constitue une activité majeure du programme de travail du PSEPAC relatif au développement de couloirs de transport pour les pays sans littoral d'Asie centrale et du Caucase afin d'améliorer leur accès aux marchés d'Europe (on trouvera davantage d'informations plus bas, dans la section consacrée au PSEPAC).

153. Les États membres de la CESAO ont adopté un accord sur un réseau ferroviaire international dans le Machreq arabe en avril 2003, dans le cadre du projet intitulé « Système de transport intégré pour le Machreq arabe ». L'accord prévoit l'unification des normes techniques s'appliquant à un réseau ferroviaire, similaires à celles de la CEE, et contribuera à améliorer les liaisons de transport interrégionales et intrarégionales. La CEA et la Banque africaine de développement ont réalisé une étude sur les tronçons manquants du projet d'autoroute transafricaine, et toutes les parties prenantes ont examiné cette étude pendant une réunion organisée à Addis-Abeba les 30 et 31 janvier 2003. Ces activités font partie du programme de la CEA visant à promouvoir un réseau régional constitué de routes transafricaines, de ports et de réseaux ferroviaires. La CEPALC a chargé des consultants d'établir un rapport sur les principales liaisons maritimes pour l'aider à améliorer les transports maritimes internationaux, composante des liaisons mixtes terrestre-maritime dans la région. L'étude analyse toutes les combinaisons importantes de services d'apport et de services maritimes dans l'Atlantique ou le Pacifique actuellement utilisées pour le commerce entre l'Amérique latine et l'Asie, l'Afrique et l'Europe. L'étude globale sera achevée au cours du deuxième semestre de 2003.

154. Parmi d'autres exemples d'initiatives interrégionales sur les transports de transit, on peut citer un séminaire de la CESAP organisé en septembre 2002 à Kunming (Chine) sur la promotion et la mise en oeuvre de la Convention douanière relative aux conteneurs et de la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR. Le séminaire, organisé en coopération avec la CEE, a porté sur le cadre juridique approprié pour le transport de transit dans la sous-région du bassin du Mékong. Par ailleurs, la CESAP examine actuellement avec la Division des transports de la CEE la possibilité d'organiser un atelier en Inde sur l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR).

## **2. Facilitation du commerce**

155. Le Forum international sur la facilitation du commerce portant sur le thème de partage des avantages de la mondialisation dans un nouvel environnement de sécurité, organisé par la CEE, en collaboration avec la CESAP, la CEPALC, la CEA et la CESAO, s'est tenu à Genève les 14 et 15 mai 2003. Les participants au Forum ont estimé que les commissions régionales devaient jouer un rôle de premier plan à l'appui d'initiatives de coopération technique relatives à la mise en oeuvre de la facilitation du commerce, en coopération avec d'autres organisations internationales compétentes. En conséquence, un projet commun de « partenariat interrégional en vue de faire du commerce le moteur de la croissance grâce à la gestion des connaissances et aux technologies de l'information et de la communication », dont la CEPALC serait l'institution chef de file, a été soumis pour financement au titre du Compte pour le développement. L'objectif de ce projet interrégional est de renforcer à la fois la compétitivité et les capacités de négociation des pays en développement au niveau international grâce au partage des connaissances concernant les problèmes et les pratiques optimales dans les divers pays et régions en ce qui concerne : i) la promotion et la diversification des échanges; ii) une plus grande participation des petites et moyennes entreprises (PME) aux circuits d'approvisionnement mondiaux; iii) l'élaboration et la mise en oeuvre de mesures de facilitation des échanges commerciaux aux niveaux national et régional; et iv) une meilleure utilisation de la gestion des connaissances et des technologies de l'information et de la communication dans le cadre de la gestion des circuits d'approvisionnement. Ce projet devrait s'étendre sur une période de 24 mois à partir de 2004.

156. S'agissant de la facilitation des échanges et du commerce électronique, la CEE collabore avec la CESAP et la CESAO au fonctionnement et à la maintenance du site Web UNTrades.Net (<<http://www.unecce.org/etrades/welcome.htm>>), qui constitue une source unique permettant d'obtenir de façon conviviale des informations sur les échanges et le commerce électronique.

157. S'agissant du commerce et du développement durable, les participants à la Conférence ministérielle de l'OMC à Doha et au Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg ont insisté sur le fait que les pays en développement devaient mettre en place des capacités pour faire face aux problèmes complexes et multiples dans les domaines du commerce et de l'environnement. Dans cette optique, la CESAP conduira, conjointement avec les autres commissions régionales, la CNUCED et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), un projet visant à renforcer la capacité des États membres en développement pour ce qui est de formuler et de négocier des politiques efficaces en matière de commerce et d'environnement, en tenant compte de leurs liens, de leurs incidences sur l'accès aux marchés, de leur rapport avec les accords multilatéraux en matière d'environnement et de leur utilité pour les priorités nationales.

158. Dans le domaine des normes alimentaires, la CEE et la CESAP ont organisé conjointement, en juin 2003, un séminaire sur la mondialisation du circuit d'approvisionnement alimentaire, à Kuala Lumpur (Malaisie). Ce séminaire s'inscrit dans un cycle de stages de formation organisés par les commissions en vue d'améliorer la capacité des pays d'Asie d'écouler leurs produits agricoles sur le marché international.

### **3. Coopération CEE/CEA/CESAO dans la région méditerranéenne**

159. Le projet commun CEE/CESAO/CEA sur le renforcement des capacités dans le domaine de la facilitation du commerce et du commerce électronique dans la région méditerranéenne vise à accroître la compétitivité des entreprises de cette région sur les marchés régionaux et sur le marché mondial. Le projet cherche à atteindre cet objectif en simplifiant et en harmonisant les procédures commerciales d'un bout à l'autre de la chaîne des transactions en mettant en oeuvre des procédures automatisées et informatisées pour l'administration et le commerce; et en facilitant la participation des PME au commerce électronique. Il concerne plus particulièrement les échanges entre les pays de la région méditerranéenne n'appartenant pas à l'Union européenne, mais qui sont membres de la CEE, de la CESAO et de la CEA.

160. La première tâche du projet consistait à recenser les organisations qui pourraient contribuer à l'exécution du projet dans les pays participants, ce qui a bien avancé. Au total, 12 pays et chambres de commerce régionales dans les trois régions participent au projet, qui est financé au titre du Compte pour le développement pour l'exercice biennal en cours et que l'on considère comme un modèle à suivre dans le domaine de la coopération en matière de facilitation du commerce entre les commissions régionales.

#### **4. Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale (PSEPAC)**

161. La coopération entre la CEE et la CESAP s'est poursuivie dans le cadre de l'exécution du Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale (PSEPAC). Le Comité consultatif régional qui supervise l'exécution du Programme a tenu sa quatrième session à Bichkek les 28 et 29 novembre 2002, session pendant laquelle la demande de participation de l'Azerbaïdjan au Programme a été acceptée. Le Comité s'est penché sur la possibilité d'un fonctionnement rapide du Conseil de coopération interentreprises du PSEPAC, dont la mission est de promouvoir le commerce international et les flux d'investissement à destination des pays d'Asie centrale. Le Comité consultatif régional s'est intéressé en particulier à trois groupes de travail, chargés respectivement des infrastructures de transport et de la facilitation du passage des frontières (conduit par le Kazakhstan); de l'utilisation rationnelle et efficace des ressources énergétiques et hydrauliques (conduit par le Kirghizistan); et de la tenue d'une conférence économique internationale (conduite par le Tadjikistan).

162. La coopération au sein du Groupe de travail chargé des infrastructures de transport a porté sur la facilitation du passage des frontières et du transit. La liste des projets régionaux d'investissement qui seront présentés à des institutions financières internationales a été établie et passée en revue. La mise au point d'un mémorandum d'accord relatif au transport international des marchandises par route, dans le cadre du PSEPAC, en vue de sa signature au niveau ministériel s'est poursuivie, ainsi que l'élaboration de la position commune du PSEPAC pour la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes de financement et de développement sur la coopération en matière de transport de transit (Almaty, août 2003); et le projet de programme d'action relatif à la coopération en matière de transport de transit dans la sous-région.

163. Au sein du Groupe de travail chargé de l'énergie, la coopération s'est axée sur le projet commun CEE/CESAP financé au titre du Compte de développement, qui prévoit la mise en place de capacités dans le domaine de l'utilisation rationnelle et efficace des ressources énergétiques et hydrauliques en Asie centrale. La quatrième version d'un projet préliminaire de stratégie régionale en la matière a été mise au point et adoptée. En coopération étroite avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la CESAP et la CEE fourniront une assistance au Kazakhstan et au Kirghizistan en vue de la création d'une commission bilatérale chargée du fonctionnement des installations d'alimentation en eau utilisées internationalement et de la mise au point de méthodes de répartition des coûts d'exploitation et de maintenance. Par ailleurs, plusieurs stages et séminaires de formation ont été offerts dans la sous-région, portant sur l'élaboration de projets, l'ingénierie financière et la planification commerciale et sur la gestion des ressources hydrauliques.

164. Le Groupe de travail chargé du Tadjikistan a organisé la Conférence économique internationale sur ce pays à Douchanbé du 2 au 4 avril 2003. La Conférence a été une étape majeure de la mobilisation de l'appui de la communauté internationale en faveur du développement de la sous-région. Elle s'est axée sur : a) une stratégie à moyen terme de transformation structurelle, de relance économique et de réformes au Tadjikistan; b) une stratégie de coopération économique sous-régionale en Asie centrale; et c) un cadre mondial de coopération accordant une place particulière aux problèmes liés à la participation au système multilatéral d'échanges. Par ailleurs, le CESAP a organisé, en coopération avec la CNUCED, une table ronde régionale sur l'investissement étranger direct en Asie centrale, les 3 et 4 avril 2003 à Douchanbé. Les participants à cette table ronde ont examiné la promotion et la facilitation de l'investissement étranger direct aux niveaux national et sous-régional pouvant intéresser les investisseurs potentiels d'Asie et d'Europe et d'autres partenaires économiques et commerciaux.

165. Les pays participants et la communauté internationale apprécient de plus en plus les activités du PSEPAC, et l'adhésion de l'Azerbaïdjan au Programme spécial en est une preuve concrète. Plusieurs organisations internationales et institutions nationales d'assistance technique des pays donateurs ont coopéré avec le PSEPAC à la mise en oeuvre de ses projets et programmes. Par ailleurs, la CEE organise une conférence sur le Programme spécial les 23 et 24 juin 2003 à Genève, afin de fournir aux pays membres l'occasion de présenter les résultats des réformes qu'ils ont entreprises, leurs problèmes et leurs besoins pendant la transition, et d'établir de nouveaux contacts et de nouveaux partenariats.

## **5. Coopération CEE/CESAP dans le domaine de l'énergie**

166. La CEE et la CESAP échangent régulièrement des informations sur les activités opérationnelles en cours et à venir, en particulier dans le cas de projets concernant les pays qui sont membres des deux commissions (Arménie, Azerbaïdjan, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan et Turquie).

167. Pendant l'exercice biennal en cours, les deux commissions ont coordonné leurs activités et leurs ressources extrabudgétaires consacrées à l'énergie. La CESAP a organisé un stage international de formation à l'intention des responsables de la gestion de l'énergie des pays d'Asie occidentale et centrale à Ankara (Turquie) en

juin 2002, auquel la CEE a envoyé des experts. La CEE a également envoyé des experts à la réunion de responsables de haut niveau sur la coopération dans le domaine de l'énergie en Asie du Nord-Est et à la table ronde d'experts sur la coopération technique et le financement des projets d'utilisation rationnelle de l'énergie, organisés à Vladivostok (Fédération de Russie) en avril 2003.

## 6. Statistiques

168. Le domaine des statistiques a toujours fait l'objet d'une coopération efficace entre les commissions régionales, et la coopération entre les différentes régions suscite un intérêt accru dans le contexte des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

169. L'accroissement de la coopération se voit déjà dans le cadre de la Conférence des statisticiens européens (CSE) et de son bureau, car des représentants des autres commissions régionales participent régulièrement à ses travaux. En 2002, des représentants de la CEPALC et de la CESAP ont participé à la session plénière annuelle de la Conférence et, à partir de 2003, un résumé des prévisions de travail des autres comités régionaux de statistique a servi de document de référence aux sessions de la Conférence. Par ailleurs, le secrétariat de la CEE a proposé au Bureau de la Conférence d'envisager d'étendre la présentation intégrée aux activités statistiques des autres organisations membres du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, notamment les quatre autres commissions régionales. Le Bureau de la Conférence examinera cette proposition en détail en octobre 2003. Des représentants des autres commissions régionales participent aussi souvent aux réunions de groupes d'experts organisées par la Division de statistique de la CEE dans divers domaines, notamment la comptabilité nationale, les comparaisons internationales du produit intérieur brut, les statistiques en matière d'immigration et les statistiques ventilées par sexe.

170. Les commissions régionales collaborent également dans le cadre de projets de coopération technique. En 2001, la CEE a organisé, en coopération avec la CESAP, un séminaire interrégional sur l'application des principes fondamentaux des statistiques officielles à Oulan-Bator (Mongolie). Un deuxième séminaire de ce type a été organisé à Almaty (Kazakhstan) en avril 2003. La CEE et la CESAP échangent également régulièrement des informations sur les services consultatifs régionaux dans les pays d'Asie centrale et du Sud du Caucase.

## 7. Égalité des sexes

171. La première phase du projet relatif aux indicateurs de parité a été lancée dans le cadre du Réseau interinstitutions des Nations Unies pour les femmes et la parité. Le projet a été financé au titre du Compte pour le développement, et la CEPALC a été chargée de la coordination. Lors de la réunion du Réseau en 2003, la CEPALC a indiqué que le groupe de travail avait achevé ses travaux et que toutes les commissions régionales avaient mis en place des bases de données compilant les indicateurs disponibles, provenant de sources multilatérales et bilatérales, concernant l'autonomie des femmes et l'égalité des sexes. La deuxième phase du projet consiste à relier ces indicateurs aux objectifs du Millénaire en matière de développement, la Banque mondiale et le PNUD ayant été désignés coresponsables de cette tâche. La CEPALC a déjà réparti les indicateurs de parité en fonction des objectifs du Millénaire à partir d'une collaboration interinstitutions dans 17 pays, et cette base de données est disponible sur le site Web de la Commission. Elle permet aux membres du Réseau interinstitutions de fournir les données nécessaires pour les activités menées à bien par le système des Nations Unies dans le contexte de la Déclaration du Millénaire.

172. Chacune des autres commissions régionales a lancé des projets et des activités pour que les indicateurs de parité nécessaires à l'élaboration des politiques soient

disponibles dans leurs régions respectives, et nombre de ces projets ont été affichés sur leur site Web. Par exemple, la CEE a affiché sur son site Web des statistiques régionales sur la parité qui permettent d'évaluer la situation des hommes et des femmes. La CESAP a mis au point un cadre d'indicateurs de parité qu'on peut trouver sur son site Web. La CEA a établi un indice de la situation des femmes africaines, qui servira de repère pour les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Le site Web de la CESAO contient des profils de pays sur la situation des femmes arabes, ainsi que des notes bibliographiques sur la famille arabe.

173. S'agissant de l'égalité des sexes et des technologies de l'information et des communications (TIC), un accord initial a été conclu avec l'Union internationale des télécommunications (UIT) pour organiser des réunions régionales en 2003 sur la parité et les technologies de l'information et des communications, dans le cadre des préparatifs du Sommet mondial sur la société de l'information. En janvier 2003, la CESAP s'est jointe à d'autres organisations à l'appui du Forum Asie-Pacifique sur la parité, en participant à la réunion préparatoire régionale du Sommet mondial sur l'information de la société organisée au Japon. Par ailleurs, une table ronde organisée à Budapest le 7 novembre 2002 sur la création d'une société de l'information respectueuse des différences entre hommes et femmes a étudié l'écart entre hommes et femmes à l'intérieur même de la fracture numérique, qui est un grave problème dans tous les pays de la région de la CEE, en particulier pour les pays d'Europe orientale et la Communauté d'États indépendants où la position des femmes dans l'économie s'est détériorée au cours des 10 dernières années. La table ronde était organisée par la CEE, le Gouvernement roumain, le PNUD, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et l'UIT. Ils ont recommandé d'intégrer une perspective sexospécifique dans les débats consacrés aux TIC afin de créer un environnement favorable aux femmes. Des réunions similaires sont prévues pour les autres commissions régionales.

## **8. Sommet mondial sur la société de l'information**

174. Les commissions régionales s'attachent à promouvoir la coopération régionale en ce qui concerne les TIC. Ainsi, une réunion régionale de coordination s'est tenue le 24 février 2003 en marge de la deuxième session du Comité préparatoire du Sommet mondial sur la société de l'information. Outre les cinq commissions régionales, le groupe de travail sur les TIC, la FAO, la CNUCED, le PNUD et le secrétariat du Sommet y ont participé. Les représentants des commissions régionales ont appelé à une meilleure coordination des efforts régionaux et à un échange régulier des « pratiques optimales », en particulier entre les commissions dont les domaines de compétence se chevauchent ou qui s'occupent de régions connaissant les mêmes problèmes. La mise en commun d'informations a été considérée comme une condition fondamentale d'une meilleure coordination. Il a donc été décidé de mettre au point un système permettant de faciliter la circulation de l'information entre les commissions régionales, en utilisant les technologies de l'information et de la communication. Par ailleurs, il a été décidé de faire circuler des propositions concrètes en vue de prochaines consultations.

#### IV. Rapport des secrétaires exécutifs

175. Les secrétaires exécutifs se sont réunis à quatre reprises, les 18 juillet 2002, 1er septembre 2002, 26 et 27 septembre 2002 et 12 février 2003, dans le cadre de la session de fond de 2002 du Conseil économique et social, du Sommet de Johannesburg, des réunions du Conseil de direction et du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales. Lors de ces réunions, les secrétaires exécutifs ont échangé des vues sur les travaux préparatoires des commissions en vue du Sommet mondial pour le développement durable et du Sommet mondial sur la société de l'information; la deuxième série de réformes du Secrétaire général, « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement »; les problèmes de développement mondiaux touchant leurs régions respectives; les domaines pour lesquels la coopération des commissions est indispensable et les liens entre les commissions et leurs partenaires du système des Nations Unies. Les secrétaires exécutifs ont également échangé des vues sur les principales tâches stratégiques incombant à leurs commissions respectives en vue d'aider les États Membres à respecter les engagements pris dans la Déclaration du Millénaire et ceux découlant d'autres conférences organisées par les Nations Unies; ils ont également examiné comment en tenir compte en fixant les futures priorités dans le cadre de l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.

**176. Les secrétaires exécutifs sont convenus que les commissions constituent une instance régionale importante pour l'échange de politiques et de pratiques optimales entre les États membres et d'autres parties prenantes. S'agissant des conférences mondiales, les commissions se font l'écho des préoccupations mondiales dans leur région et, à l'inverse, des préoccupations de leur région dans les réunions mondiales. Bien que la réalisation des buts et objectifs de développement incombe de toute évidence au premier chef aux gouvernements nationaux, les commissions peuvent aider les pays membres grâce à des évaluations réciproques et à des échanges d'informations, notamment en ce qui concerne les enseignements tirés. Le niveau régional est indispensable à une mise en oeuvre efficace car il relie les priorités nationales et les préoccupations mondiales. Le suivi et l'examen au niveau régional doivent également fournir des informations sur les initiatives et les processus régionaux, ainsi que sur les partenariats. Il s'agit, par ces examens, d'analyser et d'évaluer les expériences nationales et de déterminer les progrès accomplis et les obstacles rencontrés aux niveaux national, sous-régional et régional, de façon que les problèmes du moment puissent être abordés plus efficacement au niveau mondial. Les secrétaires exécutifs ont décidé de poursuivre leurs efforts pour mettre en avant le rôle des commissions régionales dans l'établissement de positions régionales communes, ainsi que la formulation de préoccupations spécifiques à chaque région.**

177. Les secrétaires exécutifs sont convenus que, bien que le double rôle des commissions régionales – en tant qu'antennes régionales du système des Nations Unies et en tant que son expression régionale – ait été réaffirmé dans la résolution 1998/46 du Conseil économique et social, les nouvelles propositions de réforme du Secrétaire général, notamment celles concernant l'établissement de budgets axés sur les résultats, devraient se traduire par une plus grande convergence des activités des commissions avec les priorités de la Déclaration du Millénaire et des textes issus d'autres grandes conférences mondiales. Dans

**le cadre de l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005, les commissions ont donc encore renforcé la détermination des priorités et la planification stratégique. Elles ont également simplifié leur structure hiérarchique et le fonctionnement des instances gouvernementales subsidiaires. Les cinq commissions ont également renforcé leurs activités de vulgarisation, notamment par une meilleure diffusion d'informations sur leurs activités sur des sites Web institutionnels, une stratégie plus agressive en matière de publications et une amélioration de l'écho donné par la presse.**

178. Les secrétaires exécutifs ont également examiné les propositions de réforme du Secrétaire général concernant la coopération technique, et l'intention de celui-ci de déterminer les rôles de chacun, dans un souci d'amélioration de la cohérence et de la complémentarité dans la prestation de ces services, et d'en rendre compte dans le rapport qu'il présentera sur la question à l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session. Ils ont souligné l'importance du rôle des commissions en matière d'assistance technique dans des domaines essentiels comme le commerce, l'analyse macroéconomique et la finance; le développement durable y compris les ressources hydrauliques et énergétiques; les transports; le développement social et l'intégration sociale; la promotion de la femme; la gouvernance; la mise en place d'institutions; la science et la technique au service du développement; ainsi que les statistiques et la collecte de données. Le rôle des commissions régionales en matière de coopération technique complète leurs travaux d'analyse et d'établissement de normes afin que ces derniers correspondent de près aux réalités du développement sur le terrain. Ce rôle facilite également la mise en oeuvre par les États membres des différentes commissions des objectifs et normes de développement fixés aux niveaux régional et mondial. Les secrétaires exécutifs étaient d'avis que les commissions devraient assumer un rôle de premier plan pour faciliter la coopération et la coordination des activités de coopération technique exécutées par les organismes des Nations Unies dans les processus régionaux et sous-régionaux. Les réunions régionales de coordination organisées par le Conseil économique et social pourraient être utilisées à cet égard.

179. Les secrétaires exécutifs ont examiné les réunions régionales de coordination et ont jugé qu'elles s'avéraient utiles pour des échanges d'informations; toutefois, ils ont estimé qu'il fallait leur conférer un caractère plus stratégique en matière de coordination. Étant donné que ces réunions ont suivi des approches différentes et ont obtenu des résultats différents, en fonction des questions examinées, il faudrait les rendre plus efficaces pour la coordination de la suite donnée aux conférences mondiales et à d'autres engagements intergouvernementaux pris au niveau mondial et, en particulier, en ce qui concerne le suivi au niveau régional de la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. À cet égard, les secrétaires exécutifs ont souligné que l'objectif de ces réunions devait être d'encourager la collaboration entre les organismes des Nations Unies et des liens efficaces entre les activités qu'elles exécutent, afin de garantir une intervention plus cohérente du système des Nations Unies face aux priorités convenues dans leurs régions respectives. Les secrétaires exécutifs ont également noté que le mandat confié à la CEA en matière de coordination et de suivi des activités du système des Nations Unies à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et la reconnaissance par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies du rôle

**de la CEA ont donné une orientation plus déterminée aux réunions régionales de coordination, tout en conservant une structure simple, sans échelons bureaucratiques.**

180. Les secrétaires exécutifs ont également échangé des vues sur les propositions du Secrétaire général relatives au renforcement du rôle du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales en matière de planification stratégique et de cohérence des politiques. Ils ont noté que les travaux du Comité exécutif avaient permis d'améliorer l'interaction entre les commissions régionales et d'autres organismes des Nations Unies compétents en activité au niveau mondial. Ils se sont déclarés satisfaits de l'échange constructif ayant eu lieu dans le cadre des préparatifs du budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005, en particulier la recherche de moyens pour resserrer les liens entre les problèmes mondiaux et leurs caractéristiques et incidences régionales. Le Comité a notamment décidé qu'il fallait faire ressortir ces liens dans le domaine du commerce et des arrangements commerciaux. Il a également décidé que la mise en oeuvre des engagements mondiaux devait se faire en suivant une démarche régionale et qu'il était nécessaire d'accorder un plus grand rôle aux commissions régionales pour renforcer la coordination au niveau régional. Les secrétaires exécutifs se sont également déclarés satisfaits de la coopération entre les commissions et les membres du Comité, en particulier le Département des affaires économiques et sociales et la CNUCED. La coopération entre le PNUD et les différentes commissions s'était améliorée dans certains domaines; toutefois, les secrétaires exécutifs ont reconnu qu'il était nécessaire de faire participer plus activement le PNUD aux activités du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales et aux réunions régionales de coordination, afin de garantir l'amélioration de la coordination des programmes et activités au niveau régional, ainsi que dans l'établissement des rapports sur le développement humain.

181. Parmi les questions de développement examinées, les secrétaires exécutifs ont noté qu'il était particulièrement important que le Plan d'action de Doha soit un succès. Ils ont examiné le rôle actif joué par les commissions régionales, en coopération avec la CNUCED et l'OMC, pour apporter une assistance technique aux pays en développement afin de les aider à se préparer aux complexités des négociations commerciales multilatérales. À cet égard, le Conseil économique et social a fait sienne la recommandation des secrétaires exécutifs que le point de l'ordre du jour de sa session de fond de 2003 relatif à la coopération régionale ait pour thème : « Incidences des négociations commerciales sur le développement : perspective régionale ». Les secrétaires exécutifs ont également échangé des vues sur l'état de la coopération entre les commissions, les organisations sous-régionales et les groupements d'intégration régionale dans leurs régions respectives. Ils ont noté que dans de nombreux cas les accords commerciaux régionaux prenaient de l'importance. Les deux projets présentés conjointement par les commissions au Compte pour le développement pour financement au titre de la quatrième tranche, et portant respectivement sur le renforcement des capacités pour le commerce et l'environnement et sur le partenariat interrégional en vue de faire du commerce le moteur de la croissance grâce à la gestion des connaissances et aux technologies de l'information et de la communication devaient, de l'avis des secrétaires exécutifs, renforcer encore davantage la coopération interrégionale et la coopération entre les commissions.

## Notes

- <sup>1</sup> L'attention du Conseil est également appelée sur le rapport du Secrétaire général sur le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (E/2003/67).
- <sup>2</sup> Groupe international de recherche sur les modèles économétriques, dont la coordination est conjointement assurée par la Division de l'analyse des politiques du développement du Secrétariat de l'ONU et l'Université de Toronto.
- <sup>3</sup> Déclaration ministérielle de la quatrième session de la Conférence ministérielle de l'OMC, Doha, 9 au 14 novembre 2001, par. 2.
- <sup>4</sup> Ibid., par. 3.
- <sup>5</sup> CEPALC, *Latin America and the Caribbean in the World Economy, 2001-2002* (LC/G.2 189.P/1). Selon le Gouvernement brésilien, le total des coûts de présentation d'une affaire devant l'Organe de règlement des différends est de l'ordre de 500 000 à un million de dollars, à l'exclusion des salaires des fonctionnaires.
- <sup>6</sup> Situation des non-membres de l'OMC en avril 2003 : CCE : statut d'observateur – Andorre, Azerbaïdjan\*, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Fédération de Russie\*, Kazakhstan\*, Ouzbékistan\*, Serbie-et-Monténégro, Tadjikistan\*, Ukraine; sans statut – Monaco, Saint-Marin, Turkménistan\*; CESAP : statut d'observateur – Azerbaïdjan\*, Bhoutan, Cambodge, Fédération de Russie\*, Kazakhstan\*, Népal, Ouzbékistan\*, République démocratique populaire lao, Samoa, Tadjikistan\*, Tonga, Vanuatu, Viet Nam; sans statut – Afghanistan, États fédérés de Micronésie, Iran (République islamique d'), Kiribati, Nauru, République des Îles Marshall, République des Palaos, République populaire démocratique de Corée, Timor oriental, Turkménistan\*, Tuvalu; CEPALC : statut d'observateur – Bahamas; CEA : statut d'observateur – Algérie, Cap-Vert, Éthiopie, Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Soudan; sans statut – Comores, Érythrée, Jamahiriya arabe libyenne, Libéria, Somalie; CESAO : statut d'observateur – Arabie saoudite, Liban, Yémen; sans statut : – Iraq, Palestine, République arabe syrienne.
- \* Est à la fois membre de la CEE et de la CESAP.
- <sup>7</sup> Pour un examen détaillé, voir le document intitulé « WTO Accessions and Development Policies », CNUCED, New York et Genève, 2001.
- <sup>8</sup> Ibid., p. 37 (the accession of Vanuatu to WTO: lessons for the multilateral trading system).
- <sup>9</sup> Ibid., p. 53 (some issues involved in WTO accession).
- <sup>10</sup> Bien qu'il y ait des exceptions dans certaines sous-régions. Par exemple, dans le cas de l'Afrique subsaharienne, la part du commerce intrarégional dans le commerce mondial est en baisse.